This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

7. d. 13

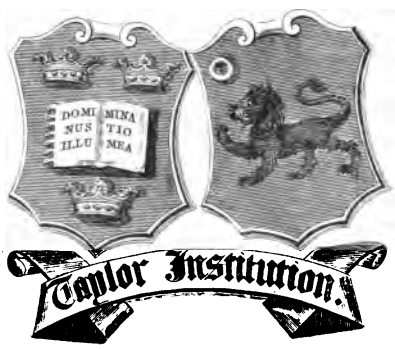

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ETYMOLOGIE & HISTOIRE

DES MOTS

« ORLÉANS » et « ORLÉANAIS »

PAR

Anatole BAILLY,

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, Professeur agrégé
au Lycée d'Orléans, Membre de la Société d'Agriculture,
Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville.

ORLÉANS,

H. HERLUISON, Libraire-Éditeur, rue Jeanne-d'Arc, 17.

—

1871.

Digitized by Google

Extrait des Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Digitized by Google

A LA MÉMOIRE

DE

MON PÈRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTYMOLOGIE ET HISTOIRE DES MOTS

« ORLÉANS » ET « ORLÉANAIS »

Par M. Anatole BAILLY.

Qu'est-ce que le nom d'Orléans? D'où vient-il? Comment s'est-il formé? A quelle époque le voyons-nous apparaître dans notre langue? Voilà autant de questions plus difficiles à résoudre qu'il ne semble et qui, dans tous les cas, n'ont jamais été résolues. En effet, bien que l'étymologie d'Orléans ne soit plus aujourd'hui contestée, l'histoire du mot n'a pas encore, à vrai dire, été faite, et, si l'on sait en général d'où il vient, on sait moins quelles étapes il a parcourues, je veux dire quelles transformations il a subies depuis l'antique période gallo-romaine jusqu'à nos jours.

Cette histoire, je voudrais essayer de la raconter. Les documents en sont, pour ainsi dire, innombrables: sans parler des archives de nos grands dépôts, et spécialement des archives orléanaises, il n'y a pas un texte du moyen âge où ne se retrouve peut-être le nom d'Orléans, pas une chronique, pas une chanson de geste qui ne le citent. La raison en est simple: Orléans fut longtemps l'une des grandes villes, et, Paris excepté, la plus importante presque du royaume. De bonne heure illustrée par l'éclat de ses assemblées religieuses, le haut renom de ses écoles, le génie industrieux de ses habitants; rendue fameuse par le souvenir de deux siéges héroïquement soutenus et qui, deux fois, sauvèrent la France; associée surtout à cette

Digitized by Google

touchante et merveilleuse destinée de Jeanne d'Arc, dont le nom reste à jamais uni au sien, quelle autre ville fut plus vraiment française ? Quelle autre a laissé dans le passé de notre pays une trace plus profonde et plus durable ?

Ai-je besoin d'ajouter qu'en abordant ce sujet je prétends ne pas remonter au-delà de la période romaine ? C'est une question vivement débattue que celle de savoir si Orléans est ou n'est pas le Genabum celtique. Pour moi, je n'ai ni à l'établir ni à m'en préoccuper : déterminer philologiquement la forme exacte du mot latin d'où procède le nom moderne, montrer, à l'aide des textes, comment le second n'est autre que le premier, modifié selon certaines lois phoniques et par des transformations graduelles, tel est le seul objet de mon travail.

Il se divise naturellement en deux parties correspondant à l'histoire du mot :

1° pendant sa période latine, de l'époque gallo-romaine au neuvième siècle ;

2° pendant sa période française, du neuvième siècle jusqu'à nos jours.

Ces recherches sont complétées par une étude corrélative sur l'origine et le développement du mot « Orléanais. »

I.

HISTOIRE DU MOT « ORLÉANS. »

CHAPITRE PREMIER.

DÉNOMINATIONS LATINES.

L'histoire primitive d'Orléans est, comme on le sait, à peu près inconnue. Ceux même qui voient dans cette ville le Genabum des *Commentaires* ne sauraient dire ce

Digitized by Google

qu'elle devint depuis l'incendie ordonné par César (1) jusqu'au milieu du cinquième siècle. A partir de cette époque, quelques traces apparaissent, rares d'abord, puis, à mesure qu'on avance, plus fréquentes ; ces indices ont permis de conclure que l'Orléans moderne est la ville désignée dans les textes latins postérieurs au IVe siècle sous les noms de :

Aurelianis (2);
Aureliana (2) ou *Aurelianensis* (4) } *urbs* ou *civitas*.
Aurelianorum (5) ou *Aurelianensium* (6) }

De ces cinq dénominations une seule est un nom de ville véritable, *Aurelianis*.

A quelle époque ce nom apparaît-il ? On ne pourrait qu'avec peine donner une date précise. Les premiers textes littéraires qui le mentionnent sont l'Anonyme de Ravenne (7) et Grégoire de Tours (8), tous deux postérieurs au Ve siècle, ce qui ne veut pas dire qu'*Aurelianis* date seulement de l'époque mérovingienne, mais simplement qu'avant cette époque on ne rencontre le nom d'Orléans dans les écrivains que sous l'une des formes périphrastiques dont j'ai parlé tout-à-l'heure, *Aurelianensis* ou *Aurelianorum civitas*. De ces deux locutions les plus anciens exemples sont ceux que signalent les lexicographes

(1) Cés. *de Bello gall.*, VII, *c.* XI.
(2) Historiens de France, I. 120 *a*.
(3) Id. I. 639 *n*.
(4) Id. I. 801 *a*.
(5) Id. I. 122 *d*, col. 2.
(6) Id. I. 645 *b*.
(7). *Item sunt civitates in ipsâ patriâ, juxta fluvium, quem inferius nominare volumus, qui dicitur Lega (Ligeris?), id est... Aurelianis, Blezis* etc. (Histor. de France, I. 120 *a*.)
(8) *Historia Francorum*, L. II, c. VII, et *passim*. Voir l'Index de la traduction publiée sous ce titre par M. Bordier : Histoire ecclésiastique des Francs..., traduction nouvelle par Henri Bordier, 2 vol. gr. in-8°, Paris, Franck.

Digitized by Google

Forcellini (1) et Freund (2), et qui appartiennent l'un à Sidoine Apollinaire (3), l'autre à la Notice des Provinces et des Cités de la Gaule, rédigée, comme on le sait, au ve siècle (4).

Ces dénominations ne cesseront pas un instant d'être en usage : elles se maintiennent durant tout le moyen âge dans les documents latins ; mais à côté d'elles se montre, dès l'époque mérovingienne, le véritable nom propre *Aurelianis* ; à partir de ce moment, on le voit sans cesse employé. Non-seulement nous allons le retrouver dans tous les écrits latins du moyen âge, chartes, chroniques, vies de saints, mais c'est le seul que nous aient conservé les monnaies des deux premières races; non pas toujours assurément sous cette forme pure : tantôt abrégé ou mutilé, tantôt défiguré par certaines altérations phoniques, il s'offre avec des variantes parfois singulières ; mais toutes ces variantes se rapportent à un type unique, seul correct et vraiment classique : *Aurelianis*. Dans cette série de documents, je pourrais citer les pièces orléanaises du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, celles de notre Musée historique, et surtout de la riche collection Jarry (5). En vue de faciliter les recherches, je renvoie simplement le lec-

(1) *Lexicon totius latinitatis*, 4 vol. in-fol., Leipzig, 1839; v° *Aurelia*.

(2) *Dictionnaire de la langue latine*, 4 vol, in-4°, Leipzig, 1834-40; v° *Aurelia*.

(3) L. VIII, ep. xv.

(4) Cf. Historiens de France, I. 122 *d*. Cette date de rédaction est celle à laquelle s'arrête M. J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, petit in-8°, Paris, 1867; p. 95.

(5) La collection de M. Jarry, amateur orléanais bien connu des numismates, contient tous les types jusqu'à présent retrouvés de la numismatique orléanaise. M. Jarry m'a fait les honneurs de sa collection avec une obligeance dont je tiens à le remercier publiquement. Voir plus loin, p. 11, 28 et 29.

Digitized by Google

teur à divers catalogues récents, celui de la vente Dassy (1), par exemple, et, pour la période mérovingienne, à l'important travail de M. Anatole de Barthélemy, *Liste des noms de lieu inscrits sur les monnaies de la première race* (2).

Pour la période mérovingienne, les formes usuelles sont :

1° AVRELIANIS, mentionné par M. de Barthélemy : AVRELIANIS CIVITATE ;

2° mais surtout, suivant une altération alors habituelle de l'*e* en *i* (3), AVRILIANIS ; signalée par M. de Barthélemy, cette forme se retrouve dans le catalogue Dassy, aux numéros :

130 AVRILIANIS CIVITAS ;
131 AVRILIANIS ;
132 AVRILIANIS FIT ;
133 AVRILIANIS ;
134 AVRILIANIS CIVIT ;
135 AVRILIANIS ;
138 AVRILIANIS ;

Les textes littéraires l'accueillirent eux-mêmes, car on la voit encore employée au VIIe siècle par Frédégaire : *Auriliana civitas*, *Aurilianorum civitas* (4).

3° Outre les formes complètes, on trouve aussi quelques formes abrégées. Le catalogue Dassy offre par exemple, au n° 137, AVRILI... ; M. de Barthélemy cite de même les deux formes : AVRILIA CIVITATE et AVR.

(1) *Catalogue de monnaies royales, seigneuriales de France, monnaies romaines, étrangères, formant la collection de* feu M. Dassy (de Meaux), gr. in-8°, Paris, 1869.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, t. I, p. 443. Les formes citées sont rangées sous le n° 79 (p. 451).

(3) Sur cette altération voir A. Brachet, *Grammaire historique de la langue française*, in-12, Paris, 1868, p. 116.

(4) *Historiens de France*, t. I, p. 409 *d*, 2 *d*, col. 1.

Digitized by Google

Qu'est-ce qu'AVRILIA ? Une abréviation pour AVRILIANIS ? ou faudrait-il y voir une dénomination nouvelle de notre ville ? Je n'hésite pas à repousser cette dernière opinion. Je sais qu'*Aurelia* passe pour avoir été le premier nom gallo-romain d'Orléans, et que depuis le XVIe siècle les textes latins ne désignent guère notre ville autrement ; mais j'espère démontrer que cette conjecture ne repose sur aucun fondement solide. Sans aborder encore cette question, je puis dire que l'AVRILIA mérovingien serait, jusqu'aux environs du XIe siècle, le seul exemple d'*Aurelia* (ou *Aurilia*) qu'on pût opposer à des centaines d'*Aurelianis* (ou *Aurilianis*) : comme l'AVRILIA... du catalogue Dassy ou l'AVR de M. de Barthélemy, je pense donc qu'AVRILIA est une abréviation un peu moins incomplète que les deux précédentes du traditionnel AVRILIANIS.

Avec la période carolingienne, nous revenons à la forme primitive *Aurelianis* : je la vois mentionnée dans le catalogue Dassy aux numéros :

493 AVRELIANIS CIVITAS (Charles-le-Chauve) ;
494 AVRELIANIS CIVITAS (monnaie de Charles-le-Chauve) ;
576 AVRELIANIS CIVITAS (Charles-le-Gros et Eudes) ;
577 AVRELIANIS CIVITAS (Eudes) ;
593 AVRELIANIS (Charles-le-Simple) ;
602 AVRELIANIS CIVITAS (Raoul).

J'ai cité les formes régulières ; mais le même catalogue offre encore diverses altérations du même type, évidemment exceptionnelles ; elles sont importantes cependant : car elles attestent peut-être combien s'était affaibli, dès l'époque mérovingienne, le son de certaines lettres ; par exemple :

1° Au n° 139, l'*i* médial est tombé dans AVRELANIS ;

2° Aux nos 129 et 626, l'*s* finale a disparu dans AVRELIANI, comme il est arrivé dans d'autres mots de la même

Digitized by Google

époque CIVITA, par exemple, pour *CIVITAS*, s'il faut interpréter de cette manière une monnaie de la collection Jarry, où je lis AVRELIANIS CIVITA;

3° Le n° 140 serait un des plus intéressants, puisqu'il annonce, ce semble, la forme qui prévaudra dix siècles plus tard, par le changement de l'*i* médial en *e* : AVRILEANIS (*Orléans*); mais l'isolement de cette forme, surtout la difficulté d'admettre comme possible, dès cette époque, une modification qui doit être la plus tardive et la plus laborieuse, nous forcent à voir dans cette variante une erreur : ou l'*i* et l'*e* se sont transposés (AVRILEANIS pour AVRELIANIS), ou l'*e* représente indûment un second *i* (AVRILEANIS pour AVRILIANIS), supposition d'autant plus vraisemblable que la même pièce a conservé sur l'autre face l'écriture, alors usuelle, AVRILIANIS.

Dans la collection Jarry je note également quelques formes exceptionnelles :

1° Comme dans le catalogue Dassy, AVRELIANI CIVITA et AVRELANIS sur deux monnaies de Charles-le-Chauve;

2° Par transposition de l'*i* et de l'*n*, AVRELIAINS CIVITAS (Charles-le-Chauve et Eudes);

3° Par renversement de l'A pénultième AVRELIVNIS (deux monnaies d'Eudes);

4° Par renversement de l'L : AVREIIANIS (Eudes);

5° La forme AVREIVS, sur deux monnaies de Charles-le-Chauve et d'Eudes est-elle, par renversement de l'A final, pour AVREIAS, lui-même pour AVREIĀS ou AVREIANS, par contraction, ou peut-être par abréviation graphique, pour AURELIANIS ?

6° Enfin, j'aurai plus loin à parler de trois formes nouvelles et très-curieuses, appartenant à la même collection : AVRLANIS, AURLIVNIS et AVRELIANS.

Aurelianis ou, par altération, *Aurilianis*, tels sont

Digitized by Google

donc les deux types principaux auxquels se rapportent toutes les variantes graphiques du nom mérovingien ou carolingien de notre ville.

Qu'est-ce donc qu'*Aurelianis* ? On le devine sans peine : c'est une des formes de l'adjectif *Aurelianus*, *a*, *um* « d'Aurelius » ; employé substantivement au pluriel, *Aureliani* veut dire « les gens ou administrés d'Aurélius ». Comment un nom de population est-il devenu, à l'ablatif, un nom de ville ? Je n'ai pas à l'expliquer longuement : c'est chose, en effet, bien connue que des noms appliqués d'abord à un groupe d'hommes, et plus tard, au territoire qu'ils habitaient, ont fini par désigner souvent l'une des cités importantes de la région. Pour beaucoup de nos villes, le nom moderne n'a pas d'autre origine ; exemples :

Bourges,	de *Bituriges*	(littéralement	les Bituriges) ;
Cahors,	de *Cadurcis*	(—	les Cadurques) ;
Nantes,	de *Namnetes*	(—	les Namnètes) ;
Rennes,	de *Redones*	(—	les Redons) ;
Sens,	de *Senones*	(—	les Sénons) ;
Tours,	de *Turones*	(—	les Turons) ;
Reims,	de *Remis*	(—	les Rèmes) ;
Chartres,	de *Carnutes*	(—	les Carnutes).

Aurelianis est un nom de ce genre : appliqué d'abord aux « gens ou administrés d'Aurélius », puis au territoire de cette population, il a fini par désigner la plus considérable des villes qu'elle occupait.

Reste l'emploi de l'ablatif, et il n'y pas à douter que notre mot ne soit en effet à l'ablatif, comme le prouve l'inscription monétaire citée par M. de Barthélemy (1) : AVRELIANIS CIVITATE. Or, on le sait aussi, comme la déclinaison des noms communs, celle des noms de lieu se réduisit, dès le ve siècle, à deux cas, le cas-sujet et le cas-

(1) Voir ci-dessus, p. 9.

Digitized by Google

régime, ce dernier représenté dans les noms communs par l'accusatif, le plus fréquent de tous les cas obliques, et, dès lors, le plus naturellement associé à la notion de régime (1); pour les noms de lieu, par l'accusatif ou l'ablatif (2), les deux rapports de résidence (ablatif) ou de direction (accusatif) étant ceux que le langage, en ce qui regarde ces noms, trouve le plus ordinairement l'occasion d'exprimer. C'est en effet par l'un de ces deux cas, généralement l'ablatif, que sont désignés, à partir du ve siècle, la plupart des noms de villes : *Avenione* (*Avignon*), *Narbone* (*Narbonne*), *Nemauso* (*Nîmes*), *Biterris* (*Béziers*), etc. (3). A ces derniers se rattache *Aurelianis,* immobilisé, comme eux, à l'ablatif.

Le nominatif *Aureliani* n'est cependant pas sans exemple : il s'est maintenu notamment sur les monnaies, dont j'ai plus haut reproduit la légende (n°s 129 et 626, et monnaie Jarry, § 1); mais l'autorité de ces pièces ne saurait prévaloir contre la masse de celles où se lit *Aurelianis*, et l'on peut admettre que l'*s* est tombée soit par une méprise de l'ouvrier, soit parce qu'elle était déjà fort assourdie. Remarquons d'ailleurs que les textes littéraires ne connaissent pas cette forme : signalée dans un Index des *Historiens de France* (4), elle en doit être écartée comme le

(1) Sur cette question voir LITTRÉ, *Histoire de la Langue française,* I, 14 et 119.

(2) J. QUICHERAT, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 87, v° *Abinio* ; cf. p. 88, v° *Albigi* et p. 101, v° *Briwiri.*

(3) *Avenione*, *Narbone*, *Nemauso* pourraient être des formes d'accusatif apocopées pour *Avenione-m*, *Narbone-m*, *ou Nemauso-m* (*Nemausu-m*), mais rien n'empêche d'admettre que ce soient des ablatifs, et, dans tous les cas, le principe posé serait également juste. — *Sur* l'apocope de l'*m*, très-fréquente dès l'époque classique, voir mon *Manuel pour l'étude des Racines grecques et latines*, in-12, Paris, 1869, Durand et Pedone-Lauriel, p. 132.

(4) *Historiens de France*, I, Index au mot *Aureliani.*

Digitized by Google

prouve l'étude attentive du texte : elle correspond en effet à deux passages de la Vie de saint Aignan, où l'historien montre les principaux officiers d'Attila entrant « à Orléans » « *ingressi sunt Aurelianis* » (1); et, plus loin, comme Aétius, miraculeusement averti, vient de partir en toute hâte au secours de la ville, le narrateur, voulant dire que ce général arrive à Orléans, écrit encore : « *Aurelianis pervenit* (2) ». Les savants éditeurs, voyant le mot *Aurelianis* en deux phrases où le datif paraît amené par les deux verbes, ont pensé naturellement qu'en effet ce datif impliquait un nom de ville, *Aureliani;* or, ce dernier n'ayant jamais, dans les auteurs latins, cette valeur attribuée au seul *Aurelianis*, on ne peut admettre la restitution proposée : *Aurelianis* est la forme légitime, et si nous le voyons dans les deux passages cités, ce n'est pas à titre de datif, ni parce que la grammaire de ce temps en faisait une loi, mais bien parce qu'on ne pouvait alors exprimer autrement le nom de la ville.

Comment *Aurelianis* se transforma en devenant français, je le dirai tout-à-l'heure; mais, en se modifiant, ainsi que tous les autres mots latins, dans le langage populaire, il se maintint dans la langue, restée latine, de l'Eglise ou de l'Ecole. Durant tout le moyen âge, *Aurelianis* demeure le vrai nom de notre ville dans les textes latins. Les preuves en seraient innombrables : sans parler des grands recueils, facilement accessibles, les *Historiens de France,* le *Gallia Christiana*, les *Vies des Saints* (3), je me bornerai à citer quelques documents pour la plupart moins connus et empruntés soit à de récentes publications, soit à nos différents

(1) *Historiens de France,* I, 646.
(2) Id. ibid., ibid.
(3) Voir les Index des différents volumes de ces recueils.

Digitized by Google

dépôts d'archives; par exemple, c'est le nom *Aurelianis* qu'on lit, à l'exclusion de tout autre :

1° dans un certain nombre de chartes, publiées soit par M. Teulet, notamment dans une charte de Louis VI, en faveur des religieuses de la Madeleine, près Orléans, pièce datée de 1119, avec la mention « *Actum Aurelianis* » (1), soit dans les différents Cartulaires de la collection des *Documents inédits*, par exemple :

(*a*) dans le Cartulaire de Notre-Dame de Paris (2), où sont mentionnés quelques personnages nommés :

Jodoynus de Aurelianis;
Johannes de Aurelianis (3);
Frater Johannes de Aurelianis (4);
Radulphus de Aurelianis (5);

(*b*) dans le Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (6), où se trouve reproduite, au chapitre XII, une charte de 889, avec la mention : « *Actum sancti Maximini monasterio subtus Aurelianis civitate.* »

On peut joindre à ces documents un grand nombre de pièces déposées à la Bibliothèque d'Orléans et qui font partie des manuscrits de Polluche; par exemple un acte de confirmation par Philippe-Auguste d'un don de Pierre de Courtenay aux religieuses de la Madeleine, près Orléans, pièce datée de 1183, avec la mention « *Actum Aure-*

(1) *Layettes du Trésor des Chartes*, par A. Teulet, Paris, H. Plon, 1863, 2 vol. in-4°, I, p. 42.

(2) *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Paris,* publié par M. Guérard, 4 vol. in-4°, IV, 28;

(3) Id. I, 195; II, 135,495; IV, 66.

(4) Id. II, 198.

(5) Id. II, 146.

(6) *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin)*, publié par M. Maximin Deloche, in-4°, p. 30.

Digitized by Google

lianis » (1), les diverses chartes publiées par M. Louis Jarry à la suite de son Histoire de la Cour-Dieu (2), empruntées pour la plupart soit au fonds Joursanvault, soit aux documents manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans, et parmi lesquelles je citerai le texte publié à la page 178-179, avec la mention « *Actum publice Aurelianis* », enfin, dans les appendices ajoutés par M. Léopold Delisle à son travail sur les *Ecoles d'Orléans* (3), les passages suivants :

Sicut *Aurelianis*, ubi facte fuerunt he glosule, dicitur quasi aurea alienis, etc... (4);

Expliciunt glosule... que facte fuerunt *Aurelianis* (5) ;

Aurelianis igitur ea mente me contuli... (6) ;

Universis doctoribus et scolaribus *Aurelianis* studio commorantibus... (7) ;

Idem (Primatus) faciens moram *Aurelianis* exivit in similitudine fossoris... (8).

Mais, tandis qu'il se maintenait ainsi, notre mot subissait une modification curieuse : *Aurelianis* étant un ablatif, on ne pouvait guère, ce semble, l'employer dans le discours autrement qu'à titre de mot invariable; le moyen âge finit cependant par lui attribuer une sorte de déclinaison : par

(1) Bibliothèque d'Orléans; ms. Polluche, *Paroisses et Communautés d'Orléans*, ms. 433 *bis*, p. 236.

(2) *Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu, ordre de Cîteaux, diocèse d'Orléans* (1118-1793), par Louis Jarry, in-8°. Orléans, H. Herluison, 1864.

(3). *Les Ecoles d'Orléans, au douzième et au treizième siècle*, par M. Léopold Delisle, Paris, 1869.

(4) Appendice I, p. 11.
(5) Ibid. Ibid.
(6) Appendice IV, p. 12.
(7) Appendice V, p. 12.
(8) Appendice VII, p. 15.

Digitized by Google

exemple, *Aurelianis* est un véritable nominatif singulier dans les passages suivants :

> ..... *Aurelianis*
> Educat in cunis autorum lacte tenellos (1).
> Sacrificare Deis nos edocet *Aurelianis* (2).

Dans ces exemples, la construction grammaticale suffit à nous avertir que notre mot est bien un nominatif singulier : dans les deux suivants la quantité prosodique, d'accord avec la grammaire, nous amène à une conclusion semblable : non-seulement *Aurelianis* est le sujet d'un verbe au singulier, mais l'*i* final, nécessairement long à l'origine, est devenu bref :

> Obvius adveniens nomen cui Genabus olim
> Nomen erat, toto quod deinde recessit ab usu,
> Diversumque illi nunc *Aurelianis* habetur (3).

et, de même, dans ce passage de Jean de Garlande :

> Vos vates magni, quos aurea comparat auro
> Fama, favete mihi, quos *Aurelianis* ab urbe
> Orde *(sic)* trahit toto, pegasei gloria fontis (4).

(1) Vers de Geoffroy VINESAUF, cités par M. Léopold Delisle, dans *les Ecoles d'Orléans au douzième et au treizième siècle*, p. 6.

(2) Vers d'Alexandre DE VILLEDIEU, cités par M. L. Delisle, *Les Ecoles d'Orléans*, p. 7.

(3) Vers de Guillaume BRETON, dans la *Philippide*, cités par Lemaire, *Histoire et Antiquitez de la ville et duché d'Orléans*, in-4°, Orléans, 1645, p. 5. — Je me borne à signaler, en passant, une autre altération prosodique, celle de l'*e* devenu bref (*Aurĕlianis*), à moins qu'on ne lise *Aureljanis*, ce qui serait bien subtil pour le temps où ces vers furent composés.

(4) Vers placés en tête du poëme intitulé : *Ars lectoria ecclesiæ*, Paris, 1234. — Cités par M. L. Delisle dans *Les Ecoles d'Orléans*, p. 8.

M. Delisle remarque en note qu'au lieu d'*urbe* il faut sans doute lire *orbe* ; au sujet de *orde*, M. Delisle se réfère à l'édition de Garlande. La restitution proposée pour *urbe* paraît difficilement conciliable avec cet *orde* qui semble lui-même une altération de *orbe*. Ne serait-ce pas, en transposant le *b* de *ab* et le *d* de *orde*,

> « ..... *Quos Aurelianis ad urbe (urbem)*
> *Orbe trahit toto.....* »

« Qu'Orléans attire dans ses murs de tous les points de l'univers... »

Digitized by Google

Nous avons un exemple certain du vocatif dans ce vers :

Non se Parnassus tibi conferat, *Aurelianis* (1),

et probablement un exemple du datif dans ce passage où il est question de l'historien milanais Landulfe de Saint-Paul « *qui tunc temporis* (en 1103) *discebat Aureliani* » (2).

Lemaire signale même un certain *Aurelianim* (3) que je n'ai pu retrouver, mais qui serait évidemment l'accusatif de notre mot. Cette curieuse métamorphose se laisse d'ailleurs facilement expliquer : pour les générations contemporaines ou voisines du primitif *Aurelianis*, ce dernier était nécessairement un ablatif pluriel, et, s'il avait fini par être employé à titre de nominatif ou d'accusatif, sa forme indiquait cependant son origine assez nettement pour que toute méprise fût impossible ; mais, comme il arrive toujours, cette claire notion s'obscurcit peu à peu : plus le nom devenait usuel et populaire, plus on s'habituait à voir en lui non l'idée collective de population qu'il avait d'abord exprimée, mais celle d'une ville proprement dite. Le moment vint où la transformation fut complète : ignorants ou lettrés, nul n'avait plus conscience que cet *Aurelianis*, accolé à un singulier tel que *civitas* ou *urbs*, eût été d'abord un nom de population au pluriel. Dès lors, regardé comme un singulier, il fut traité comme tel, et de là non-seulement la déclinaison régulière dont j'ai signalé les principaux cas, mais le changement de quantité également indiqué plus haut.

Outre la forme *Aurelianis*, on trouve encore dans quelques textes du moyen âge une forme *Aurelianum* dont la rareté est au moins étrange. Le Cartulaire de Saint-Père

(1) Vers d'Alexandre Neckam, cités par M. L. Delisle, *Les Ecoles d'Orléans*, p. 8.

(2) L. Delisle, *Les Ecoles d'Orléans*, p. 2.

(3) *Histoire et Antiquitez de la ville et duché d'Orléans*, p. 8.

Digitized by Google

de Chartres (1) nous en offre un exemple : dans une charte transcrite au chapitre XLVII (2) on lit : « *De bove* « *dabunt IIII denarios de pastu, obliviones et terragium* « *quo voluerit monachus, vel Castrum Duni vel* AURELIANUM *deferent.* » C'est encore à cette forme qu'il faut sans doute rapporter la locution *de Aureliano*, que je lis en un document publié par M. Mantellier, « ... *Johannem* « *Boileave, burgensem, et mercatorem dicte ville* « *ut garand. Stephani de* AURELIANO, *defensorem,* « *etc.* » (3).

Je n'ose suspecter une forme transcrite par des éditeurs aussi compétents, et qu'il est d'ailleurs facile d'expliquer en sous-entendant le mot *oppidum*; mais il est singulier qu'elle se représente si rarement. On pourrait croire, à la vérité, que les exemples en sont plus nombreux : en parcourant l'index géographique que le savant M. Guérard a joint au Cartulaire de Notre-Dame de Paris (4), on voit *Aurelianum* signalé en plusieurs passages (t. I, p. 100; t. II, p. 26; t. IV, p. 168,178). Si l'on se reporte aux passages indiqués, on lit :

T. I. p. 100 : « Decimas autem quas petebat presbiter de Argentolio apud *Aurelianis* »;

T. II, p. 26 : « ... tàm *Aurelianis* quàm alibi, coram diversis judicibus citavit et citari procuravit;

T. IV, p. 168 : « Eodem die obiit Johannes Ernaudi de *Aurelianis*, dyaconus ... »;

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, publié par M. Guérard, dans les *Documents inédits.*

(2) *Cartulaire*, t. II, p. 439.

(3) *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, 3 vol. in-8°, Orléans, 1862-1867 ; t. III, p. 174.

(4) Ouvrage déjà cité, p. 15.

Digitized by Google

T. IV, p. 178 : « Anno domini millesimo ducentesimo septuagesimo nono, dominica post festum sanctorum Egidii et Lupi, obiit bone memorie Stephanus dictus Tempier, oriundus de *Aurelianis*, Parisiensis episcopus. »

Enfin, dans la pièce même dont la publication est due à M. Mantellier, n'est-il pas remarquable que le personnage appelé « *Stephani de Aureliano* » soit désigné quelques lignes plus bas par le nom traditionnel « *Stephanum de Aurelianis* ... » ? (1).

J'arrive à la forme plus simple, bien autrement connue que les précédentes, et dont j'ai déjà dit un mot, *Aurelia*. La vérité est, si l'on excepte la variante unique *Aurilia civitate* d'une inscription mérovingienne (et j'ai dit en peu de mots pourquoi j'y voyais une abréviation de *Aurilianis*) que cette forme ne se rencontre en aucun des textes anciens comme applicable à Orléans. Elle n'apparaît, si je ne me trompe, qu'aux environs du XIIe siècle, dans certains ouvrages d'histoire ou de poésie écrits en latin, notamment dans la Chronique d'Othon de Freisingen (2); toutefois, c'est surtout à l'époque de la Renaissance que ce nouveau mot devient usuel : peu à peu consacré par l'autorité des érudits de ce temps, il se substitue définitivement à l'ancien : par exemple, il devient le titre d'un poëme en l'honneur de notre cité (3); c'est lui qu'on retrouve dans une foule de poésies latines (4), dans certaines

(1) MANTELLIER : *Histoire de la communauté des marchands*, t. III, p. 174.

(2) Cité par Lemaire, *Histoire et Antiquitez*, p. 12 et 13.

(3) *Aurelia*, poëme de Rodolphe BOTEREYE (Rodolphus Botereyus) ; Voir LEMAIRE, *Histoire et Antiquitez*, p. 30.

(4) Voir LEMAIRE, *Histoire et Antiquitez*, *passim*.

Digitized by Google

relations, écrites en latin, du siége de 1429; c'est lui enfin qu'on grave sur les médailles commémoratives, sur les jetons de corporations: on peut voir, comme spécimen, les pièces reproduites en *fac-simile* par M. Mantellier (1), et qui, toutes, originaires des XVIe et XVIIIe siècles, portent en exergue: *Aurelia.*

Comment cette désignation jusqu'alors inconnue fit-elle soudainement apparition? En voici peut-être la raison: pour les clercs et les lettrés du moyen âge des mots tels qu'*Aurelianis* devaient être une sorte d'énigme. Qu'était-ce que ce nominatif étrange? Apparemment il tenait par quelque lien au nom d'homme Aurelius; mais alors n'avait-on pas, dans la pure latinité, un terme classique, de forme nette et simple, l'adjectif *Aurelius, a, um,* le même qui sert à désigner tant d'autres villes, *Aurelia Allobrogum, Aurelia Alemannorum,* etc. (2). Justement l'opinion s'était accréditée depuis longtemps que le nom d'Orléans lui venait de l'empereur Aurélien: la ville avait donc dû s'appeler *Aureliana civitas*, ou simplement *Aureliana.* Ainsi fut créée cette dénomination, imaginée selon toute vraisemblance, par un scrupule d'érudits soucieux de latinité classique, et qui tenaient pour une forme corrompue le nom que les textes anciens attribuent cependant seul à notre ville.

D'*Aurelianis* et de ses corrélatifs *Aureliana*, *Aurelianensis*, *Aurelianorum*, *Aurelianensium civitas* il reste maintenant à expliquer l'origine. Comme je viens de le dire, tous ces noms procèdent d'un mot plus simple, le nom d'homme, Aurelius. Mais pourquoi ce nom? et quel est cet Aurelius? question difficile, et dont l'examen a fait naître, en divers temps, les plus étranges conjectures.

(1) *Histoire de la communauté des marchands*, I, p. 383 et 384.
(2) Voir ci-dessous, p. 25.

Digitized by Google

Suivant les uns, Raoul Glaber, par exemple, *Aureliana* (*civitas*) vient de « *ora ligeriana* », et la ville est ainsi appelée parce qu'elle se trouve sur le bord de la Loire : « *Ex Ligere quippe sibi congruo etiam flumine agnomen habet inditum, diciturque Aureliana quasi ora ligeriana, eo videlicet quod in ore ejusdem fluminis ripæ sit constituta* (1). » L'explication n'est pas des plus claires, et, sans parler de l'*Au* d'Aureliana, substitué à l'*o* de *ora*, on se demande comment *ora ligeriana* aurait pu subir une telle contraction. Lemaire n'en cherche pas aussi long. Appliquant au mot français l'interprétation proposée pour le mot latin, il déclare qu'*Aureliana* ou *ora ligeriana* veut dire « *l'orée de Loire*, en faisant de ces deux mots un, sçavoir *Orléans* (2). » De quels mots s'agit-il ? Comment « *l'orée de Loire* » devient-il *Orléans* ? Nous laissons au lecteur le soin de débrouiller cette énigme.

Devine aussi qui le pourra, comment *Aurelianenses*, suivant une autre opinion, se rattache au latin « *Aulerci*, « nom d'une tribu gauloise », et comment ce sont les Au- « relianois soubs le nom d'Aulerçois (3) ».

Il ne semble pas, du reste, que ces deux hypothèses aient eu grand succès. De bonne heure on avait songé à une explication moins savante, mais bien autrement flatteuse pour nous : je parle de l'étymologie qui rattache directement *Aurèlianis* au latin *aurum*. Orléans serait ainsi « la ville d'or, » qualification toute naturelle aux yeux de ses historiens qui prennent plaisir à énumérer ses ressources, à vanter sa richesse :

Aurea semper erit, testatur nomen ab auro (4);

(1) Raoul Glaber, II, 5.
(2) Lemaire : *Histoire et Antiquitez*, p. 8.
(3) Lemaire : *Histoire et Antiquitez*, p. 9.
(4) Vers de Massac, médecin orléanais, cités par Lemaire, *Histoire et Antiquitez*, p. 16.

Digitized by Google

et ailleurs :

> Terra beata loci, genio cœlo que salubri
> Ingentis regni medium, cor et aurea sedes (1) ;

ce que Lemaire traduit :

> Heureuse terre où toute chose abonde,
> Riche, fertile, à nulle autre seconde,
> Où le ciel faict renaistre un doux prin temps,
> Ville d'honneur et le cœur de la France,
> Le *Siége d'Or* où nos Roys de tout temps
> Ont estably leur force et leur puissance (2).

La syllabe *aur* interprétée, comment expliquer la fin du mot, quel qu'il soit, *Aurelianis* ou l'hypothétique *Aurelia ?* Le premier est fort complexe, mais une difficulté de ce genre n'était pas un obstacle au XIIe siècle, et c'est un professeur d'Orléans, Arnoul Le Roux (3), qui fournit l'explication demandée : *Aurelianis* n'est autre chose que « *Aurea alienis*, la ville d'or pour les étrangers, » exactement comme « *Arnulphus* est pour *Ardua nulla fugiens*, et *Alcides* « pour *Ardua oculis desiderans* (4). » Par malheur, tout le monde n'avait pas des Orléanais aussi bonne opinion, et il paraît qu'un certain Estienne, évêque de Tournay, se

(1) Vers d'AUDEBERT, poète orléanais, cités par Lemaire, *Histoire et Antiquitez*, p. 8.

(2) LEMAIRE : *Histoire et Antiquitez*, p. 8.

(3) On admet généralement qu'Arnoul d'Orléans vivait au dixième ou au onzième siècle; M. Léopold DELISLE croit pouvoir conjecturer « qu'il appartient seulement au douzième. » Voir *Les Ecoles d'Orléans*, p. 7.

(4) Léopold DELISLE : *Les Écoles d'Orléans*, p. 7.

Aurelianis correspond à *aure (a) (a) lienis; Ar-nul-fu-s* à *Ar (dua)-nul (la)-fu (gien)s; Al-c-i-des* n'étant pas en relation avec *ar (dua)-(o) c (ul) i (s)-des (iderans)*, M. Delisle remarque en note qu'il faut probablement lire *al (ta)* au lieu de *ar (dua)*. Néanmoins, il est singulier que l'*o*, initiale d'*oculis*, ne réponde à aucun des éléments d'*Alcides :* par une nouvelle correction, approuvée de M. Delisle, M. Bimbenet, mon collègue à la *Société des Sciences, Lettres et Arts*, propose ingénieusement de lire : *Al-o-i-des*.

Digitized by Google

railla en termes fort durs et de l'étymologie et des habitants d'Orléans : « Comment seraient-ils d'or pour les « étrangers, demandait-il, eux qui ne sont même pas d'ar- « gent entre eux (1) ? »

Quant au simple *Aurelia*, le docteur Massac, également Orléanais, y voit un mot hybride formé du latin *aurum* et du grec *helyos* (ἥλιος), *soleil* (2). Orléans n'est plus seulement la « *ville d'or*, » c'est le « *soleil du monde* » ! Je n'ai pas besoin de dire si « l'excellent docteur, » comme l'appelle Lemaire (3), se fit scrupule, en bon Orléanais, de développer ce beau texte.

Reste le nom français : qu'*Aurelianis* soit l'équivalent d'*Aurea alienis*, *Aurelia* d'*Aurum helyos*, nous n'en savons guère plus long sur l'origine du mot *Orléans* lui-même. Or, il n'y a pas à chercher bien loin pour en comprendre la formation et le sens : qu'on lise simplement, en détachant la première syllabe, *Or-léans ;* on reconnaît le vieux mot français « *léans* » « là-dedans » (4) ; le nom de la ville signifie donc qu'il y a de l'or « là-dedans, *intus auri copiam* », selon la traduction latine qu'en donne Lemaire (5) : c'est toujours, comme on le voit, la même allusion à l'opulence de la cité, à la fécondité de son sol.

J'arrive à une dernière explication, la seule raisonnable, celle qui dérive *Aurelianis* du nom d'homme Aurelius. S'il faut en croire une tradition fort ancienne, puisqu'on la voit accréditée au XIe siècle (6), ce personnage ne serait autre que l'empereur Aurélien, qui aurait rebâti ou simplement restauré la ville brûlée par César et lui aurait donné son

(1) Lemaire : *Histoire et Antiquitez*, p. 16.
(2) Lemaire : ibid., p. 16.
(3) Lemaire : ibid., ibid.
(4) Sur ce mot voir Littré, Dict., vo *Léans*.
(5) *Histoire et Antiquitez*, p. 16.
(6) Raoul Glaber, II, 5.

Digitized by Google

nom (1). Sur quels fondements s'appuie cette opinion? Où sont les textes qui l'autorisent? Nul ne saurait le dire. Au XVIIe siècle, on crut pouvoir établir qu'il s'agissait non d'Aurélien, mais de Marc-Aurèle ou d'Antonin, et cela, parce que des fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'Evêché actuel avaient fait découvrir des médailles à l'effigie de ces empereurs (2); mais de pareilles découvertes se font tous les jours sans qu'on puisse en déduire de telles conséquences; sur le territoire presque entier de notre vieille Gaule il suffit de fouiller le sol à quelques pouces pour en exhumer des ruines romaines, et, s'il fallait attribuer le patronage d'une fondation à tous les Césars dont on déterre les monnaies, que de villes françaises se disputeraient l'honneur d'avoir été bâties, restaurées, visitées par un empereur! Au reste, si l'on songe qu'Aurélien vivait au troisième siècle après J.-C., et Antonin ou Marc-Aurèle au second, pourquoi faire remonter jusqu'à l'un de ces empereurs un nom de ville qui n'apparaît dans l'histoire que deux ou trois siècles plus tard?

Cette opinion ne reposant sur aucun argument solide, comment se fait-il qu'elle ait pu s'accréditer ainsi? La raison, si je ne me trompe, en est facile à deviner : le territoire de l'empire romain comprenait un grand nombre de localités dont le nom se rattache au latin *Aurelius*; parmi les plus célèbres on cite d'ordinaire *Aurelia Allobrogum* (Genève), *Aurelia Alemannorum* (Baden), *Aurelia* ou *Aurelianum* (Lintz), *Aurelia Antonina* (Cariza en Bétique), d'autres encore : en Gaule particulièrement, on ne saurait croire combien de villes ou de villages rappellent, par leur nom, le souvenir d'une origine semblable : Orléans et Aurillac (*Aureliacum*), les seuls qu'on cite d'ordinaire,

(1) Sur cette question d'origine voir LEMAIRE, *Histoire et Antiquitez*, p. 8 et suivantes.

(2) LEMAIRE, *Histoire et Antiquitez*, p. 14.

Digitized by Google

sont à la vérité les plus connus, mais il s'en faut qu'ils aient seuls conservé le radical de notre mot : c'est ainsi par exemple que procèdent :

1° d'*Aurelius* lui-même :

Aureil (Haute-Vienne);

Aurel (Drôme, Var, Vaucluse);

Oreil-Maison (Vosges);

et probablement Arelles (Aubes);

2° d'*Aurelia :*

Aureille (Bouches-du-Rhône);

Aurelle (Aveyron);

Oreilla (Pyrénées-Orientales), dont l'*a* final correspond, suivant l'habitude de la formation espagnole, à l'*a* latin;

3° d'*Aurelianum :*

Aureilhan (Landes, Hautes-Pyrénées);

4° d'*Aureliacum*, un grand nombre de villages, dont le nom primitif, suivant une loi commune à tous les mots en *iacum* (1), s'est transformé diversement :

en *ac* dans le Midi et dans la partie méridionale de l'Ouest et du Centre :

Aureillac ou Aureilhac (Gard);

Aurillac (Gironde, et , plus haut, Cantal);

Orliac (Dordogne);

Orliac-de-Bar (Corrèze);

Orlac (Charente-Inférieure);

Orlhac, prononcé Orliac (Lot);

en *é* dans l'Ouest :

Orillé (Maine-et-Loire);

en *y* dans le Centre :

Orly (Seine, Seine-et-Marne);

enfin d'*Aurillac*, par une contraction qu'a pu rendre

(1) Quicherat : *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 34 et suivantes.

Digitized by Google

plus facile encore la mouillure de la finale, est venu peut-être le mot réduit *Auriac* que nous retrouvons dans un grand nombre de départements du Midi (Aude, Aveyron, Corrèze, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Var).

Voilà des formes assurément bien diverses; dans leur variété même elles ont, au moins en latin, une part commune, *Aureli* — ; est-ce à dire que toutes ces villes, ces villages ou hameaux tiennent leur nom d'Aurélien, d'Aurèle Antonin ou de Marc-Aurèle? Personne ne l'oserait soutenir; le nom qu'elles portent toutes indique seulement qu'elles ont eu pour fondateur, administrateur ou patron un personnage nommé Aurelius; or, on sait ce qu'était à Rome la gens Aurelia, l'une des plus grandes et des plus anciennes familles patriciennes; ce qu'elle a fourni à la république et à l'empire d'hommes célèbres ou simplement connus, consuls, préteurs, généraux, empereurs, suffirait à l'illustration de vingt maisons; on devine sans peine combien de ses membres ont dû exercer, dans les diverses provinces, d'importantes fonctions politiques, civiles ou militaires; qu'un Aurelius fût appelé à résider sur un point de la Gaule comme intendant ou préfet, qu'il établît un camp ou un arsenal, qu'il bâtît des thermes ou restaurât un édifice, c'était assez; la bourgade ou la ville ainsi dotée prenait son nom; de là le grand nombre de localités qu'en France seulement nous voyons désignées par ce radical. Maintenant, parmi tant d'Aurelius, pourquoi supposer que le fondateur ou le bienfaiteur de notre ville a été précisément un empereur; et pourquoi l'aurait-il été d'Orléans plutôt que de toute autre des localités auréliennes? Ce choix s'explique par l'importance même de la cité : Orléans eut, en effet, cette fortune que, de toutes les villes et bourgades désignées par le nom d'Aurelius, elle devint en peu de temps la plus considérable; dès lors,

Digitized by Google

comme il est arrivé pour tant d'humbles familles devenues puissantes, on s'ingénia à lui découvrir une illustre origine, on lui rechercha des titres de noblesse ignorés jusqu'alors ; parmi les personnages dont le nom se rattache au radical d'Aurelius, quelques-uns seulement pouvaient prétendre à l'honneur d'un tel patronage : Aurélien, Marc-Aurèle, Aurèle Antonin. C'était avec le nom d'Aurélien (*Aurelianus*) que le latin *Aurelianis* avait évidemment la plus directe affinité ; Aurélien fut donc choisi, et c'est ainsi qu'est parvenue jusqu'à nous l'histoire de cette origine légendaire, dont la tradition sans doute ne sera pas de si tôt abandonnée.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DÉNOMINATIONS FRANÇAISES.

On vient de voir ce qu'est le mot *Aurelianis* et d'où il vient. Comment *Aurelianis*, à son tour, est-il devenu *Orléans* ? C'est ce que j'ai maintenant à expliquer.

Dès l'époque mérovingienne, notre mot avait déjà subi, comme on l'a vu, quelques modifications curieuses, tantôt perdant l'*i* du groupe *lia (Aurelanis)*, tantôt se réduisant, par la chute de l'*s* finale, à *Aureliani*. Ces oscillations méritent d'être notées, car elles attestent l'affaiblissement, déjà sensible, de certaines lettres qui allaient s'assourdir chaque jour davantage. C'est au neuvième siècle que notre mot commence à devenir demi-français ; accentué sur l'*a* pénultième, il devait seréduire, suivant la règle, en perdant avant tout l'*i* de la syllabe finale *(Aurelian's)* ou même l'*i* antérieur à la tonique *(Aur'lianis)*. Il semble que ce double changement se soit accompli dès le neuvième siècle. Ce qui est sûr, c'est que la collection Jarry contient trois

Digitized by Google

monnaies carolingiennes où ces deux formes apparaissent :

1° Sur une monnaie de Charlemagne on lit AVRELIANS ; bien que très-rare, cet exemple, si je ne me trompe, ne saurait cependant être suspect ; la pièce qui l'a conservé est d'une remarquable netteté, ce qui ne serait pas une garantie de correction suffisante ; mais on sait, en outre, que l'assourdissement des finales latines commence à devenir, au neuvième siècle, un phénomène régulier ; c'est ainsi que, dans la même collection, sur d'autres monnaies de cette époque, je lis, au lieu de *civitas, civits* : AVRELIANIS CIVITS (Charles-le-Chauve), AVRELANIS CIVITS (Charles-le-Chauve), forme qui deviendra bientôt le français *cits* ou *cit*, cas-sujet dont *cité (civitatem)*, sera le cas-régime (1).

C'est le moment en effet où le latin, sans être encore du français, commence à ne plus demeurer du latin ; chute ou resserrement des lettres, amoindrissement des sons, déjà se produisent tous ces symptômes d'une dissolution dont l'accent tonique fut le principal et irrésistible agent (2). *Aurelianis* ne pouvait échapper à ce travail de la désorganisation commune ; suivant une règle générale, sa finale devait être la première assourdie ; elle le fut par la chute

(1) Sur ce mot voir LITTRÉ, *Dictionnaire*, v° *Cité*.

(2) Sur cette question voir le travail de M. Gaston PARIS, *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, in-8°, Paris; et sur les changements subis par les noms de lieu dès l'époque Carolingienne voir les observations de M. QUICHERAT, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 12 : « Un autre fait à constater, dit M. QUICHERAT, c'est que, depuis le déclin du sixième siècle, « les formes latines deviennent moins pures pour beaucoup de noms « de lieu des pays où dominait l'élément romain, et que, dès l'avénement des Carolingiens, il y a de ces noms qui déjà ne sont plus latins : ils sont romans. On les voit parvenus au premier degré de la « métamorphose qui les rendra français. »

Aurelians, et, plus bas, *Aurlianis* appartiennent à ces formes romanes qui ont nécessairement précédé la forme française.

Digitized by Google

de l'*i*, et cela en vertu d'une loi constante, par suite d'une si impérieuse nécessité qu'à défaut de preuve, et quand bien même ne se serait pas conservée la précieuse monnaie qui l'atteste, on pourrait encore affirmer qu'entre le neuvième et le dixième siècle ce changement eut certainement lieu.

2° et 3° J'en dirai autant de deux autres monnaies, l'une de Charles-le-Chauve où se lit la forme AVRL^I^ANIS CIVITAS, et une d'Eudes où la même forme est écrite, avec renversement de l'A pénultième, AVRLIVNIS. Là encore, il semble bien que l'écriture atteste une prononciation déjà courante; mais, quand il ne faudrait voir dans ces formes nouvelles que des incorrections analogues à celles que nous avons déjà remarquées (et, pour ma part, je ne m'arrête pas à cette hypothèse), il n'en serait pas moins curieux que ces erreurs se soient produites au moment même où s'altérait en effet, selon toute vraisemblance, la prononciation traditionnelle du mot.

Purement latin sous la forme *Aurelianis*, demi-français dès le neuvième siècle sous les formes *Aurlianis* ou *Aurelians*, à quelle époque et sous quelle forme nouvelle notre mot devient-il décidément moderne? Faute de textes il serait difficile d'indiquer une date précise; à partir du neuvième siècle, en effet, jusqu'au douzième, on ne rencontre le nom d'Orléans que sous sa forme savante, c'est-à-dire latine, dans les textes latins, chartes, chroniques, inscriptions monétaires signalées plus haut. Au XIIe siècle seulement apparaît une forme en langue vulgaire, *Orliens*. Les exemples en sont dès lors tellement nombreux, et je vais avoir si fréquemment l'occasion d'y revenir, qu'il suffit de mentionner ici ce nouveau mot. Comme on le voit, le changement est maintenant accompli: *Aurelianis* est devenu français, et c'est à peine si nous le pouvons reconnaître.

Digitized by Google

D'*Aurelianis* ou *Aurelians* à *Orliens* la différence est en effet notable ; elle est marquée :

1° par la réduction du nombre de syllabes, puisque l'*e* est tombé : *Orliens* = *Aur*(e)*lians* ;

2° par le changement d'*a* en *e* : *Orliens* = *Aurelians* ;

3° par le changement d'*au* en *o* : *Orliens* = *Aurelians*.

1° La chute de l'*e* s'explique par un assourdissement analogue à celui de l'*i* final dans *Aurelianis* devenu *Aurelians* ; c'est en effet une loi que toute syllabe immédiatement antérieure à la tonique est plus ou moins assourdie par le voisinage de cette dernière ; simplement affaiblie dans certains cas (*minutus* = *menu* ; *Johannes* = *Jehan*, etc.), elle tombe d'ordinaire, quand elle se trouve comme étouffée entre la tonique proprement dite et la syllabe initiale ; par exemple, elle s'est perdue dans :

latr (o) *cinium*	devenu	*larcin ;*
blasph (e) *mare*	—	*blâmer ;*
mand (u) *care*	—	*manger ;*
jud (i) *care*	—	*juger ;*
bon (i) *tatem*	—	*bonté ;*
com (i) *tatus*	—	*comté ;*
hosp (i) *tale*	—	*hôtel* (1) ;

Aur(e)*lianis* étant un mot de conformation analogue, l'*e* est pareillement tombé.

Il est vrai que la syllabe immédiatement antérieure à la tonique semblerait être non l'*e*, mais l'*i* placé devant *a*, *Aurelianis* comptant, selon la prosodie classique, pour cinq syllabes : *Aurēlĭānĭs ;* mais on sait aussi que, dans le passage du latin au français, les groupes *ia*, *ie*, *io*

(1) Voir A. Brachet, *Du rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes*, Leipzig, 1866. — Cf., du même, *Grammaire*, p. 75 et suivantes ; — Cf. mon *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines*, p. 155 et 156.

Digitized by Google

ont été traités comme si la première des deux voyelles faisait corps avec la seconde : *filiolus* — *filleul ; tiliolus* — *tilleul; lusciniolus* — *rossignol*, etc. (1). L'*ia* d'*Aurelianis* ne formant, d'après cette règle, qu'une syllabe (*Aurelianis*), l'*e* est bien la voyelle antérieure à la tonique *ia*. C'est donc bien l'*e* et non l'*i* qui devait tomber.

2° Le changement d'*a* en *e* s'explique aussi naturellement, l'*a* accentué se modifiant presque toujours ainsi : *nasus* — *nez ; navem* — *nef; bonitatem* — *bonté; donare* — *don*ner, etc. Devant une liquide, particulièrement devant *n*, ce son est représenté d'ordinaire par *ai* : *sanus* — *sain ; vanus* — *vain ; Romanus* — *Romain ; panis* — *pain*, etc. Néanmoins, lorsque *an* est précédé de *i*, c'est-à-dire dans le groupe *ian*, le son *e*, qui représente *a* latin, est presque toujours figuré par *e : christianus* — *chrétien; Julianus* — *Julien; antianus* — *ancien; Ambianis* — *Amiens* (2). *Aurelianis* est donc légitimement devenu *Orliens*. Toutefois, bien que la figuration par *e* puisse être regardée comme seule usuelle, on trouve dans un poëte du XIIIe siècle, Gautier de Coinsi, un exemple de la figuration par *ai :*

> En escrit truis que prẽs d'*Orlains*
> Ung chastel a....
>
> *(Miracle de la Vierge)* (3).

Cet exemple prouve en même temps que l'*i* du groupe latin *ia* comptait en effet pour bien peu, puisqu'il est tombé si facilement.

3° Reste la substitution d'*o* à *au*. En réalité, c'est un changement d'écriture plutôt que de son, la diphthongue *au*, surtout devant *r*, étant figurée dans les textes français

(1) Voir mon *Manuel*, p. 144.
(2) Id. p. 147.
(3) Cité par ROQUEFORT, v° *Orlains*.

Digitized by Google

du moyen âge quelquefois par *au : aurum — aur ; auricula — aureille* (1), figuration conservée dans *Autissiodorum — Auxerre ;* mais d'ordinaire par *o :* (*aurum — or ; deaurare — dorer ; thesaurus — trésor ; auricula — oreille ; claudicare — clocher ; claudere — clore.*)

Au reste, il en est de ce son comme tout-à-l'heure du son *e* figuré tour-à-tour par *e* ou par *ai :* à côté d'O*rliens*, un texte du XIVe siècle porte Au*rliens* (2).

Je dois expliquer maintenant comment *Orliens* nous amène à *Orléans :* question difficile, et, bien qu'en apparence *Orléans* soit moins éloigné d'*Orliens* que ce dernier ne paraissait l'être d'*Aurelianis*, on voit sans peine comment *Aurelianis* est devenu *Orliens :* d'*Orliens* à *Orléans* naissent au contraire les plus sérieuses difficultés. Si l'on veut suivre sans embarras l'évolution qui mène graduellement de l'un à l'autre, il faut en partager le cours en trois grandes périodes :

1° A l'origine, *Orliens* se prononce en deux syllabes *Or-lié-n's,* avec l'*e* détaché de l'*n ;*

2° Un peu plus tard, *Or-lié-n's* devient *Or-liens,* toujours en deux syllabes, mais avec l'*e* nasalisé, comme aujourd'hui dans *Amiens ;*

3° Plus tard enfin, *Orliens* finit par se prononcer *Orlians ;* mais en même temps, par application d'une loi d'équilibre sur laquelle j'insisterai tout à l'heure, l'*i* se détache de la voyelle suivante et se change en *e*.

Je vais essayer de justifier cette division.

§ I. — ORLIENS prononcé ORLIÉ-N'S.

Qu'*Orliens* ait été d'abord dissyllabique, on pourrait l'induire de l'explication même donnée plus haut (3) sur la

(1) LITTRÉ : *Dictionnaire*, à l'historique des mots *or* et *oreille*.
(2) Ordonn. des Rois de France, t. VII, p. 516.
(3) P. 31 et 32.

Digitized by Google

valeur attribuée à l'*i* dans les groupes *ia, ie, io, iu;* mais nous en avons des preuves directes et nombreuses pour les XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Naturellement on ne saurait demander un témoignage de ce genre à des documents en prose; par contre, ceux en vers fournissent des textes décisifs; j'en citerai quelques-uns seulement, en suivant l'ordre chronologique (1) :

1° Au XIIe siècle :

dans *Huon de Bordeaux :*

Li uns en est al borc de Saint-Omer;
Li autres est à *Orliens* la cité,
Et li tiers est à Paris par verté (2);

dans la *Chronique des ducs de Normandie :*

N'out burc ne chastel el païs
Nul, dès *Orlien* tresqu'à Paris... (3);
S'en France me rendeies sain
A *Orliens* u à Munleun... (4);

2° Au XIIIe siècle, dans un grand nombre de chansons ou romans, parmi lesquels, suivant l'ordre alphabétique :

Aiol :

Ch'ert une pautoniere mesdisant
Fame d'un macheclier d'*Orliens* le grant (5);

(1) Toutefois, comme il importe d'établir par des témoignages nombreux la véritable prosodie de notre mot que deux ou trois textes scandent différemment, je citerai en note divers passages qu'il serait difficile d'admettre dans ce travail sans le grossir outre mesure.

(2) Édit. Guessard et Grandmaison *(Anciens poètes de la France,* t. V), p. 299. Cf. un autre exemple ci-dessous, p. 41.

(3) Édit. Francisque Michel, 3 vol. in-4° *(Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France)*, t. I, v. 994.

(4) Id., t. II, v. 16638; cf., ci-dessous (p. 42), deux autres exemples importants.

(5) *Histoire littéraire de la France,* t. XXII, p. 280, d'après un ms. du fonds la Vallière (n° 80), fol 114 v°; cf. ibid. :

Quaut vinrent à *Orliens* la chité grant...
Un si très grant avoir vont amassant
Que les ij pars d'*Orliens* vont engajant.

Digitized by Google

Aye d'Avignon :

D'*Orliens* jusqu'à Loon n'i laissierent maison (1);

Gaydon :

Si voz donrai les riches heritez,
Orliens et Rains et Biauvais la cité (2);

Garin le Loherain (*La mort de*) :

Hernauz d'*Orlienz* et Gautiers de Pariz
A la cort vinrent à sept vint fervestis (3);

Gui de Bourgogne :

Si m'aist Diex, dist Guis, bien le sachiés de fi
Que je suis rois de France, d'*Orliens* et de Paris (4);

Julius César :

Ensi fu mors Pompée com je vous ai conté,
Mais li maistre d'*Orliens* en ont el contrové (5);

(1) Édit. Guessard et Meyer (*Anciens poètes de la France*, t. VI), p. 6.

(2) Édit. Guessard et Siméon Luce (*Anciens poètes de la France*, t. VII), p. 4; cf. ibid.:

P. 19 : Qui li donnast et *Orliens* et Paris;
— 102 : Droit à *Orliens* vostre chemin tornez;
— — Tant a esre tout le chemin ferré,
Qu'à *Orliens* vint, en la ville est entrez;
— 116 : Icil d'*Orliens* viennent sor les destriers.
— 143 : A *Orliens* fu, si ot le cuer irié;
— 145 : Tant en assamblent, chascuns en sa partie,
Que la citez d'*Orliens* en est emplie;
— — Ens près d'*Orliens* se fu li os logie;
— 197 : Ce oiez, Dex, que Ferraus li princiers
Que il murtri à *Orliens* le portier.

(3) Édit. Ed. du Méril (*Romans des douze pairs de France*), p. 81; cf. ibid.:

P. 82: Et la reine fait feste d'Auberi,
D'Hernauz d'*Orlienz*, qu'ele tient por ami.

(4) Édit. Guessard et Michelant (*Anciens poètes de la France*, t. I), p. 14.

(5) Léopold Delisle : *Les Ecoles d'Orléans*, p. 6, d'après un ms. de la Bibliothèque nationale (ms. français 1457, fol. 166, v°).

Digitized by Google

Ogier de Danemarche (*La chevalerie*) :

Girart d'*Orliens* et li preus Engelier (1) ;

Renaut de Montauban :

A *Orliens* passent Loire, la terre est desertie (2) ;

3° Au XIVe siècle, dans les chansons, poëmes ou chroniques dont j'extrais les passages suivants :

Fierabras :

Qui me donroit *Orliens*, Estanpes et Paris (3) ;

Hugues Capet :

Car la duchié d'*Orliens* tout quite vo donray (4) ;

surtout dans *La branche des royaus lingnages* de Guil-

(1) Edit. J. Barrois (*Romans des douze pairs de France*), p. 136 cf. p. 292 :

Guion d'*Orliens* vait en l'escu férir.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 681, d'après un ms. du fonds la Vallière, fol. 11, v°.

(3) Édit. Krœber et Servois (*Anciens poètes de la France*, t. IV), p. 23 ; cf. ibid. :

P. 187 : Li barnages i fu d'*Orliens* et de Paris ;

(4) Édit. de M. le marquis de La Grange (*Anciens poètes de la France*, t. VIII), p. 94 ; cf. ibid. :

P. 99 : Car il est duc d'*Orliens*, s'en tient le signourie ;
— 123 : Par me foy, duc d'*Orliens*, à ce que nous véons ;
— 124 : Et ly dist : « Duc d'*Orliens*, je vous oy moult prisier » ;
— 163 : Mais je sui dus d'*Orliens* et Huez m'apell'on ;
— 184 : En le cité d'*Orliens*, qui bien estoit fremée ;
— — A *Orliens* le cité fu la dame menée ;
— 185 : D'*Orliens* se departy par une matinée ;
— 186 : Alez ent à *Orliens*, si ne le laissiez mie ;
— 188 : A ij lieuwez d'*Orliens* ung merquedy venoit
— — A *Orliens* est venus à portez ouvrir droit ;
— 191 : Et le cité d'*Orliens* fort se demurmilla ;
— 193 : Et que la gent d'*Orliens*, dont il y ot foison ;
— 234 : Car juner me fesistez un jour trestout entier
— — En la tour en *Orliens*, et me dame au cors chier.

Cf., ci-dessous (p. 38), trois autres passages importants.

Digitized by Google

laume Guiart, né, comme on le sait par son propre témoignage, à Orléans :

> Par quoy je, Guillaume Guiart,
> D'*Orliens* né, de l'Aguillerie (1).

Dans ce grand nombre d'exemples, deux seulement nous montrent *Orliens* trissyllabique. L'un est du XIIe siècle; il appartient à la *Vie de saint Thomas le martyr*, par Garnier de Pont Saint-Maxence :

> Or vus abaunduins-jo mun règne et mun païs,
> Estampe et *Orliens*, et Chartres et Paris (2) ;

mais je ne crois pas m'avancer trop en supposant que le vers offre une mauvaise leçon pour :

> *Estampes* et *Orliens*, et Chartres et Paris,

le nom d'Etampes *(Estampes* ou *Estanpes)* étant d'ordinaire et régulièrement (puisqu'il vient du latin *Stampis*) (3) écrit avec une *s*, par exemple dans ces vers de Gaydon :

> Qui li donroit Estamp*es* et Orliens (4),

(1) Historiens de France, t. XXII, p. 173 *g* ; cf., ibid. :

P. 185 *d bis* :	Les évesques que nous loon
	D'*Orliens*, de Biauvez, de Loon ;
— 192 *b*	Pluseurs clers à *Orliens* ocistrent;
— 263 *c*	De la cité d'*Orliens* sus Loire;
— 266 *j*	Cil d'*Orliens* adonques veillièrent;
— 283 *f*	Li serjant d'*Orliens* qui là ièrent
	Armez chascune nuit veillièrent;
— 285 *g*	Lors vi-ge, qui fis ceste hystoire,
— —	*j* Serjant né d'*Orliens* sus Loire ;
— — *j*	Entra enz, à hardie chière,
	En ses mains d'*Orliens* la banière.

Sur Guillaume Guiart voir une Notice par M. Natalis de WAILLY, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. III, p. 1-12.

(2) Édit. Hippeau, 1 vol. in-12, Paris, Aubry, 1859; p. 139.

(3) QUICHERAT : *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 25.

(4) Édit. Guessard et Siméon Luce (*Anciens poètes de la France*, t. VII), p. 35; cf. ci-dessous, p. 41.

Digitized by Google

et de Fierabras :

Qui me donroit Orliens, *Estanpes* et Paris (1).

L'autre exemple est du XIVe siècle et appartient au poëme de Hugues Capet :

Puis fu d'or en avant duc d'*Orliens* clamez (2);

Un troisième, emprunté au même texte, semblerait à bien plus forte raison devoir être rattaché à ce petit groupe, car notre mot s'y présente avec deux *i : Orliiens;* au vers 22 de la page 187, on lit en effet dans le manuscrit :

Adont envers *Orliiens* Fedry s'aceminoit.

Mais, prononcé comme on le voit écrit, il fausse le vers; aussi, tout en signalant la leçon vicieuse (3), l'éditeur, M. le marquis de La Grange, a-t-il restitué dans le texte, avec la mesure du rhythme, la véritable orthographe du mot. Le doute, en effet, n'était pas possible, les copistes du moyen âge figurant souvent à l'aide de deux *i* l'*i* provenant d'un *i* latin, lorsqu'il doit être détaché par la prononciation d'une voyelle suivante : M. de La Grange remarque, par exemple, que Huon de Bordeaux porte dès la première page : *Juliien :*

Chil Auberons, que tant ot segnoraige,
Sachiés k'il fu fieus *Juliien* Cesare (4);

à cet exemple, on peut joindre les suivants :

O le la dame, si est *saliie* em piés (5);
Dix, dist la dame, tu soies *grasiiés* (6);

(1) Cf. ci-dessus, p. 36.
(2) Édit. de la Grange (voir ci-dessus), p. 95.
(3) P. 279, note.
(4) Edit. Guessard et Grandmaison, (voir ci-dessus), p. 1.
(5) Id., p. 11, v. 344.
(6) Id., p. 12, v. 375.
» » 13, v. 399.
» » 14 v. 442.

Digitized by Google

Et il si fisent, nus n'i est *detriiés* (1);
Puis renoia sainte *crestiienté* (2);
Il ne prent homme, s'il est *crestiienés*,
Que ne le face et pendre et traïner (3);
Au jour de Paskes, c'on doit *cumeniier* (4);

et sans sortir de notre poëme :

S'il treuve le scienche à bien *notefiier* (5);
Or fina de ce siecle et ala *deviier* (6);
Adont fu *festiiez* de moult simple raison (7);
Et prinrent à *criier* et faire noise grant (8);
Et ly disoit : « Vassaulz, Dieus devez *graciier*
Qui vous a donné forche et hardement si fier,
Et biauté dont en bien porez *fructifiier* (9);
Car ce ne sont qu'*espiiez* et rencontreur de bois (10).

Comme on le voit, les scribes n'emploient jamais ce mode d'écriture que pour assurer l'intégrité de l'*i* et en maintenir la prononciation distincte. C'est une notation usuelle pour figurer ce que figure, dans notre système d'écriture moderne, l'inscription du tréma. En effet, il n'y a pas un seul de ces *i* doubles qui ne représente prosodiquement une syllabe. Or le mot *Orliens* aurait pu quelquefois s'écrire ainsi, par exemple dans les deux vers cités plus haut et où le rhythme veut qu'on lise *Or-li-ens* en trois syllabes; il n'en saurait être de même dans le dernier vers cité, puisque la mesure prouve qu'il faut réduire *Orliiens* à deux syllabes seulement.

(1) Id., p. 107, v. 3590.
(2) Id., p. 116, v. 3884.
» » 127, v. 4265.
(3) Id., p. 116, v. 3886.
» » 118, v. 3963.
(4) Id., p. 9, v. 258.
(5) *Hugues Capet*, édit. de La Grange, p. 1, v. 5.
(6) Id., p. 2, v. 16.
(7) Id., p. 5, v. 98.
(8) Id., p. 11, v. 273.
(9) Id., p. 56, v. 1022-25.
(10) Id., p. 117, v. 2[illegible].

Digitized by Google

Ainsi, jusqu'à la fin du XIVe siècle, *Orliens* est dissyllabique; les nécessités du rhythme décident parfois le trouvère, et cela seulement dans les derniers temps, à séparer l'*i* de l'*e;* mais l'habitude est visiblement de les réunir en une syllabe; et telle devait bien être la prononciation du mot, puisque là même où le scribe s'oublie jusqu'à mettre deux *i*, la mesure du vers démontre que non-seulement les deux *i* comptent pour un, mais que ce seul *i* lui-même forme avec l'*e* suivant une syllabe unique.

Voilà un premier point important : il ne suffit pourtant pas à caractériser la prononciation primitive d'*Orliens*. En effet, alors même que le mot aura subi de nouvelles modifications, nous le verrons demeurer longtemps encore dissyllabique. Le trait distinctif de cette première période est la prononciation séparée de l'*e* et de l'*n*. Habitués comme nous le sommes aujourd'hui à nasaliser toutes les voyelles suivies d'un *n*, nous avons quelque peine à concevoir notre mot ainsi prononcé; or, le raisonnement à lui seul établirait qu'*Orliens*, comme tous les mots analogues, a dû maintenir longtemps désunis l'*e* et l'*n*. Ne l'oublions pas, en effet, dans le latin *Aurelianis*, l'*n* était naturellement détaché de l'*a;* l'*i* final une fois tombé, l'*a* et l'*n* ont continué de demeurer distincts (*Aurelian's*), et, quand l'*a* se changea plus tard en *e*, la voyelle et la consonne ne furent pas pour cela plus unies, *Orliên's* perpétuant, sous sa nouvelle forme, la prononciation première d'*Aurelian's*. Aujourd'hui même nos provinces méridionales séparent encore l'*n* de la voyelle précédente dans les groupes *an*, *en*, etc. : *Fran'ce*, *dan'se*, *pen'se (je le)*. Mais il y a plus : nous possédons, à l'égard d'*Orliens*, deux témoignages directs : pour résoudre ces questions délicates, la critique n'a guère, en général, qu'un moyen d'information, la rime; or, sur une centaine d'exemples recueillis dans des textes en vers, bien peu contiennent notre mot dans une rime; mais il se

Digitized by Google

trouve, par un heureux hasard, que deux appartiennent à des vers en assonances. L'*assonance*, comme on le sait, est propre à nos vieux poëmes jusque vers le milieu du XIIe siècle, et elle consiste en une rime incomplète de syllabes dont la voyelle seule est identique ; par exemple, dans *Huon de Bordeaux :*

*fa*che rime avec y*ma*ge (1);
fi*ef* — ci*el* (2);
iri*é* — vi*ent* (3);
Gerard*in*
ment*i*
Par*is*
serv*ir*
} riment ensemble (4).

Si donc *Orliens* se rencontre à la rime en une *laisse* d'assonances, nous saurons, par cela seul, quel était, avant le XIIIe siècle, le son de la syllabe *ens*, si l'on prononçait *é-n's* (*Orlié-n's*) ou *ens* (*Orliens-Orliins*) : or Huon de Bordeaux et Gaydon nous offrent le témoignage demandé; dans la première de ces chansons on lit en effet :

Alés vous ent à Rains l'arcevesquié,
A Saint-Omer, u ens el borc d'*Orliens*,
U à Paris, en vo palais plenier (5);

et dans la seconde :

Se Dex m'aït, li gloriouz dou ciel
Qui li donroit Estampes et Orliens (6).

On le voit, la rime est impossible, si l'on ne prononce pas, comme *ar·cevesquié* et *cie-l*, *Orlié-n's*.

(1) *Huon de Bordeaux*, édit. Guessard et Grandmaison (v. ci-dessus), v. 1-2.
(2) Id. v. 60-61.
(3) Id. v. 78-79.
(4) Id. v. 584-587.
(5) Id. p. 3.
(6) *Gaydon*, édit. Guessard et Siméon Luce (v. ci-dessus), p. 35. Le texte publié est du XIIIe siècle ; mais la chanson originale date, selon toute vraisemblance, du XIIe siècle, et, comme il est arrivé souvent, la copie a conservé parfois les assonances du texte primitif.

Digitized by Google

§ II. — ORLIENS prononcé ORLIENS (ORLIINS).

L'*e* d'*Orliens* ne serait jamais devenu l'*a* d'*Orléans*, s'il n'avait commencé par se souder avec l'*n* pour prendre avec lui le son nasalisé d'*en (in)* dans *Amiens*, *viens (je)*, *tiens (je)*. Il n'y a pas d'exemple, en effet, que l'*e* français soit jamais devenu par lui-même un *a :* pour qu'un tel changement ait été possible, il a fallu que l'*e*, préalablement soudé avec l'*n*, formât d'abord avec lui un son nasal. En d'autres termes, ce n'est pas *e* qui a pu devenir *a*, mais *en* qui est devenu *an*, ou, suivant l'expression de M. Meyer, ce n'est pas *e* pur « qui est devenu *a* pur, mais *e* nasalisé qui est « devenu *a* nasalisé (1). » Ici encore, le raisonnement suffit donc à prouver que notre mot s'est nécessairement changé d'*Orliê-n's* en *Orliens* (*Orliins*), puisque sans cette transformation préalable il n'aurait pu devenir *Orlians*, ni, par suite, *Orléans*.

Toutefois, une preuve de fait ne serait pas inutile ; la *Chronique* de Benoit nous en fournit deux au lieu d'une : au vers 1099, on lit :

> Autresi les culverz, les chens,
> Refirent-il puis à *Orliens* (2);

et au vers 26197 :

> U fust damage u mal u biens
> En chartre les mist à *Orliens* (3).

Malheureusement ces preuves ne sont pas décisives. Quelle doit être, en effet, la prononciation de *chens* ou

(1) *An* et *En* toniques, dans les *Mémoires de la société de linguistique de Paris*, t. I (3e fascicule), p. 246.

(2) *Chronique des ducs de Normandie*, édit. Francisque Michel (v. ci-dessus), t. I, v. 1099.

(3) Id, t. II, v. 26197.

Digitized by Google

biens, et d'*Orliens? Chè-n's* et *Orliè-n's*, *biè-n's* et *Orliè-n's?* ou *chens* (*chins*) et *Orliens* (*Orliins*), *biens* (*biins*) et *Orliens* (*Orliins*)? Comme *Huon de Bordeaux*, la *Chronique* de Benoit est du XIIe siècle (1); or, si l'assonance du premier prouve que l'*e* d'*Orliè-n's* doit être détaché de l'*n*, la rime de la Chronique ne prouve ni qu'il les faille réunir, ni qu'il les faille séparer, et la question demeure indécise. Mais l'éclaircissement que nous demanderions en vain aux rimes, même exactes, de ce temps, un argument indirect le fournit :

M. Meyer a démontré (2) que, dans les mots où *en* français représente *en* ou *in* latin, ce groupe avait pris, dès la fin du XIIe siècle, le son *an*. Or, un tel changement n'est possible, on l'a vu, qu'après une nasalisation préalable de l'*e*, d'où il suit que cette nasalisation avait dû se produire au plus tard dans le courant du XIIe siècle. *Orliens* n'appartient pas régulièrement à ce groupe de mots, puisque l'*en* y procède non d'*en* ou *in* latin, mais d'*an* (*Aurelianis*); néanmoins, par suite de raisons spéciales, qui seront exposées plus loin, notre mot fut traité comme s'il procédait effectivement d'un primitif en *en* ou *in;* il dut donc suivre la règle générale que je viens de rappeler, et si l'on prouvait qu'*Orliens* était déjà devenu *Orlians* au XIIIe siècle, on aurait, par cela seul, une preuve que l'*e* devait être nasalisé dès le XIIe; or, la preuve existe : dans la Chronique de Guillaume de Nangis, texte du XIIIe siècle, on lit, avec un *a*, *Orlians* (3).

Il est donc certain qu'*Orliè-n's* a dû se resserrer en *Orliens* (*Orliins*) dans les dernières années du XIIe siècle au

(1) Mais non pas nécessairement postérieure, malgré les assonances de *Huon de Bordeaux;* sur ce point voir *Revue critique* (2e année, 1er semestre, n° 102, p. 334, article de M. Meyer.

(2) Dans le travail cité plus haut « *An* et *En* toniques » § III, p. 251 et suiv.

(3) *Historiens de France*, XX, 649 c.

Digitized by Google

plus tard. On peut dès lors supposer que l'exemple cité de Benoit implique ce mode de prononciation. Ce n'est là, du reste, qu'une présomption, car il a pu suffire d'un quart de siècle, de moins encore, pour que la forme nasalisée prît définitivement la place de sa rivale, et il devient impossible de savoir si la Chronique correspond à la période où l'*n* tendait à se souder a l'*e*, s'y soudait effectivement, ou déjà même y était décidément attaché. Mais cette question devient secondaire : il suffit que nous soyons assurés du rapprochement des deux sons avant le cours du XIIIe siècle; or, à cet égard, la preuve est faite, et si ce ne sont pas les rimes de Benoit qui nous en offrent le témoignage, ce seront alors tous les exemples de quelques années postérieurs, ceux de *Gaydon*, de *Gui de Bourgogne* ou de *Fierabras*.

Mais il y a plus : *Huon de Bordeaux* étant contemporain de la *Chronique*, il n'en résulte pas, à défaut de preuve directe, que notre mot, prononcé dans la Chanson *Orlié-n's*, ne doive pas l'être dans la Chronique *Orliens*. Ici se place une observation importante et qui doit dominer l'étude de toutes les transformations de détail. Quels que soient les changements qui atteignent la forme d'un mot, il ne faut pas oublier que ces changements ne se produisent ni à jour fixe, ni par suite d'un concert entre savants ; c'est l'instinct populaire qui transforme les sons ; suivant que deux lettres voisines ont une affinité plus étroite ou une mutuelle répugnance, l'organe qui les prononce les rapproche ou les désunit, et cela non pas tout à coup, mais par un travail graduel et spontané dont le peuple même n'a généralement pas conscience. Il en résulte que, déjà modifié dans certaines bouches, un même mot demeure longtemps encore pour d'autres ce qu'il avait été jusqu'alors ; insensiblement la prononciation nouvelle s'affermit, elle devient usuelle, finit par s'imposer à la foule, et un jour vient où ce qui

Digitized by Google

avait été, pendant deux siècles ou trois, la forme régulière, universellement acceptée, n'est plus qu'un archaïsme oublié ou incompris : c'est l'histoire de tous les mots, et les changements qu'ils subissent sont tels, si naturellement enchaînés l'un à l'autre, si délicatement gradués, qu'on ne saurait dire avec précision à quelle époque telle forme a disparu, à quel moment telle autre a pris sa place; les textes assurément nous offrent de loin en loin quelques jallons; mais ne croyons pas qu'une forme apparaît seulement à l'époque où l'enregistre un écrivain; pour qu'elle ait conquis ce droit de cité, il faut qu'elle soit d'abord entrée dans le langage courant, ce qui ne se fait pas en un jour; pareillement, de ce qu'un mot se rencontre en un texte sous une certaine forme, il n'en faut pas conclure que cette forme était à ce moment la seule usuelle. Tardivement accueillie par les écrivains, et lorsque depuis longtemps le peuple l'avait pour ainsi dire consacrée, elle est aussi parfois plus longtemps conservée par eux, lorsque déjà peut-être le langage courant l'abandonne; qu'on ne s'étonne donc pas si, de deux textes, même contemporains, l'un nous offrait un exemple d'*Orlié-n's* avec l'*n* détaché de l'*e*, tandis que le second attesterait la soudure des deux lettres; dans l'un et dans l'autre ce serait la double prononciation d'une même époque qui laisserait, si je puis dire, une double empreinte également exacte. Au même moment peut-être, où le mot *Orliens* sonnait encore aux oreilles du trouvère, *Orlié-n's*, le chroniqueur normand l'entendait prononcer déjà *Orliens*. Leurs vers sont au même titre l'écho fidèle de l'un et de l'autre son.

§ III. — ORLIENS prononcé ORLIANS.

Nous voici parvenus au milieu du XIIIe siècle : d'*Aurelianis* arrivés à *Aurelians*, ce dernier nous a conduits à

Digitized by Google

Orliè-n's et *Orliè-n's* à *Orliens;* à son tour *Orliens* s'est insensiblement transformé, et nous venons de voir par Guillaume de Nangis qu'il commençait, dès le XIIIe siècle, à devenir *Orlians*.

Comment un pareil changement a pu se produire, c'est ce qu'il n'est point aisé de comprendre. En effet, on voit bien que dans les mots où *en* provient d'*en* ou *in* latin (*prendre* — *prendere;* en*fant* — in*fantem*, etc.), cette syllabe, en général, a fini par devenir *an*, et, comme je l'ai déjà dit, M. Meyer a prouvé que ce changement de son, en voie de s'accomplir dès le XIe siècle, était achevé vers la fin du XIIe (1); mais on ne voit pas que cette transformation ait eu lieu lorsque *en* représente *an* latin, spécialement dans les finales en *anus*, *anis*, etc.; par exemple *Ambianis* est devenu *Amiens*, *christianus* — *chrétien*, *paganus* — *payen*, *Julianus* — *Julien*, sans parler des mots plus nombreux où le même son, figuré par la diphthongue *ain* (*vanus* — *vain*, *sanus* — *sain*, etc.) n'a subi, non plus, depuis cette époque, aucune altération. Comment donc s'expliquer qu'*Orliens*, par une exception unique, se soit transformé finalement en *Orlians*, comme si son *e* ne provenait pas d'un *a?* Je ne saurais pour ma part en donner de bonnes raisons : dire qu'on l'a, par méprise, assimilé aux mots en *en*, tels que *prendre* ou *enfant*, ne serait pas répondre, car la question est précisément de savoir pourquoi cette assimilation a pu se faire, comment cette méprise a été possible ; la question resterait entière, puisqu'on pourrait aussi bien demander pourquoi *Amiens*, *chrétien*, *payen*, *Julien*, n'ont pas été de même assimilés; peut-être faut-il y voir simplement l'influence d'une prononciation locale dont nous ne saurions aujourd'hui préciser la nature et à laquelle auraient échappé le picard

(1) V. ci-dessus, p. 43.

Digitized by Google

Amiens et les mots usuels *chrétien*, *payen*, etc., moins exposés qu'un nom de ville aux méprises et aux altérations; toujours est-il que ce changement, quelle qu'en soit la cause, ne peut être contesté.

Est-ce à dire qu'*Orlians* soit devenu la forme unique au XIIIe siècle? Nous avons la preuve du contraire, car nous savons qu'un poëte de ce temps, Gautier de Coinsi, dans un passage que j'ai cité plus haut (1), écrit *Orlains*. Il en est évidemment de cette nouvelle transformation comme de la précédente : l'exemple de Guillaume de Nangis et celui de Gautier de Coinsi nous offrent, en fait, deux témoignages contradictoires; mais il est clair que cette contradiction n'est qu'apparente, et là encore il faut se représenter, comme tout à l'heure dans le passage d'*Orlié-n's* à *Orliens*, l'antagonisme de la forme qui naît et de celle qui ne veut pas encore disparaître. Comme *Orlié-n's* a dû tenter de se maintenir contre les empiétements d'*Orliens*, c'est *Orliens* à son tour que nous voyons menacé par le nouvel *Orlians*. Quoi d'étonnant, si le vieux mot, celui même que nous avons vu naître à peine un siècle avant et qui déjà est presque un archaïsme, s'efforce de tenir tête à son rival? Plus est profonde la différence qui les sépare, plus il semble que la lutte doive être ardente et se prolonger. Il serait intéressant d'en suivre les phases dans une série de textes; malheureusement l'écriture seule ou les rimes pourraient nous éclairer. Or, les rimes font ici défaut, et, quant à l'écriture, l'usage populaire ne la transforme pas aussi vite que la prononciation. En ce qui regarde notre mot, la raison en est simple : le son *en*, quelle qu'en doive être la prononciation (*an* ou *in*), peut être également bien figuré par le groupe *en*. Ces deux lettres avaient suffi jusqu'alors à représenter le mot *Orlié-n's* d'abord, et, après lui, *Or-*

(1) P. 32.

Digitized by Google

liens (prononcé *Orliins*); elles suffisent pareillement à représenter la nouvelle prononciation *Orliens* (prononcé *Orlians*); le passage de Guillaume de Nangis est, à cet égard, une heureuse exception, sans laquelle nous n'aurions pas la preuve assurée que, dès le treizième siècle, l'*en* de notre mot avait déjà pris le son *an*. Tous les autres textes du XIIIe siècle, et ceux de la première moitié du XIVe conservent en effet l'écriture traditionnelle (*Orliens*); on l'a vu par les nombreux fragments empruntés à nos chansons de gestes, à nos poëmes, à nos chroniques en vers; les textes en prose ne varient pas davantage. Ici encore les preuves seraient innombrables; on me permettra de n'en produire qu'un petit nombre; je les choisis de préférence en des textes récemment publiés, et dont les éditeurs sont, par leur nom seul, une garantie d'exactitude scrupuleuse et de critique pénétrante. Le XXIIe volume des *Historiens de France* contient, par exemple, divers documents précieux pour l'histoire de l'expédition d'Aragon en 1285; dans l'une de ces pièces, *Fragment d'un compte de Jehan d'Ays, en matières et en deniers, pendant l'expédition d'Aragon en MCCLXXXV*, il est question d'un de nos compatriotes. Voici comment le texte le désigne :

§ 335. Item, par Jehan le Clerc, à Narbonne, pour li et pour Raoul d'*Orliens*, IX setiers d'orge, ou pris de LVII s. » (1);

et ailleurs :

« § 399. Raoul d'*Orliens*, par Michiel le Clerc, en Catheloingne, 1 sac de froument, qui fait iiij setiers de Biaucaire, ou pris de XL s. » (2).

En une autre pièce, *Compte du charroi des engins pour*

(1) *Historiens de France*, t. XXII, p. 719, *m*.
(2) Id. ibid. p. 723, *e*.

Digitized by Google

l'expédition d'Aragon en MCCLXXXV, je lis également, à la date du 23 juillet :

« A Jehan Peliçon d'*Orliens,* por ij chevaus mors, X l. l'andemen de la Madelène, present M. P. » (1);

et, quelques lignes plus bas :

« A Jehanin, le vallet Martin d'*Orliens,* por le retor d'un chevau ocis et un mort à Yone, u siége de Gironne, X l. » (2).

Enfin, un troisième document de la même époque, intitulé : *Fragmenta computorum ab anno MCCXXVII ad annum MCCCXVI,* et publié dans le même recueil, contient ce paragraphe :

« Au seneschal de Champaigne, Monsieur Jehan de Joinville, por ses gaiges dès le diemanche devant Pasques-Flouries qu'il partit d'*Orliens.* » (3).

Joinville, qui vivait en ce temps, et auquel se rapporte le précédent paragraphe, écrit de même *Orliens:*

« Et entre les autres fu naié Monseigneur Jehan d'*Orliens,* qui portoit banière à la voivre. » (4);

et ailleurs :

« Dont il avint ainsi que les Bourgoignons et les Looreins que il avoit apaisiés, l'amoient tant et obéissoient, que je les vi venir plaidier par devant le roy des descors que il avoient entre eulz, à la court le roy, à Rains, à Paris et à *Orliens.* » (5).

On le voit, jusqu'à la première moitié du XIVe siècle,

(1) Historiens de France, t. XXII, p. 730, *e.*

(2) Id. ibid. ibid.; cf. ci-dessous (p. 66) la forme *Ourliens* empruntée au même texte.

(3) Id. ibid. p. 758, *c.*

(4) *Œuvres de Jean, sire de Joinville, comprenant l'Histoire de Saint-Louis, le* Credo *et la Lettre à Louis X, avec un texte rapproché du français moderne mis en regard du texte original corrigé et complété à l'aide des anciens manuscrits et d'un manuscrit inédit,* par M. Natalis de Wailly, gr. in-8°, xxxii-576 pages et 3 planches dont l'une chromolithographiée. — Paris, A. Le Clere, 1867. — p. 144.

(5) Id. p. 460.

Digitized by Google

c'est par l'écriture *Orliens* que le nom de la ville, prononcé, selon toute vraisemblance, *Orlians*, continue d'être figuré. Il faut franchir cette période pour rencontrer des exemples nombreux de l'écriture *Orlians;* non pas que, même à cette époque, la transcription par *an* soit seule en usage, mais elle est déjà très-fréquente ; on peut en voir des exemples dans les diverses *Ordonnances* de Charles V, en mai 1367 (1), juillet 1373 (2); de Charles VI, en avril 1383 (3), avril 1388 (4), mars 1388 (5), octobre 1392 (6), où notre mot est invariablement reproduit sous la forme *Orléans* (je reviendrai tout à l'heure sur l'*e* que nous voyons pour la première fois substitué à l'*i*); c'est également sous cette forme que notre mot se présente dans quelques textes de provenances diverses : je citerai, par exemple, ces deux passages empruntés à des comptes du XIVe siècle, publiés, avec beaucoup d'autres, dans le *Glossaire des émaux* de M. de Laborde :

« Godefroy le Fevre, varlet de chambre et garde des coffres de Monseigneur duc d'*Orleans* » (7);

« A Robin Garnier, coffrier, pour deux coffres de relais, fermans chacun à deux ferreures, ferrez et clouez ainsi qu'il appartient pour mettre et porter en chariot le linge de relais de Ms. le duc d'*Orleans.* » (8).

Il est impossible qu'une forme aussi fréquente n'ait pas répondu à la prononciation alors usuelle de notre mot. Assurément la forme en *e* n'a pas disparu : les Ordonnances continuent de la reproduire à côté de la forme en *a*,

(1) Ordonnances, V, p. 10.
(2) Id. V, p. 629.
(3) Id. VII, p. 2.
(4) Id. VII, p. 185.
(5) Id. VII, p. 247.
(6) Id. VII, p. 515.
(7) De Laborde, *Glossaire des émaux*, p. 219.
(8) De Laborde, Id., p. 477.

Digitized by Google

par exemple celles de Charles V, juillet 1364 (1), juillet 1367 (2), juin 1370 (3), mars 1383 (4), etc.; il n'en résulte pas évidemment que l'*é* ait conservé sa valeur primitive, mais simplement que le nouveau son est également compatible avec la figuration par *en* ou la figuration par *an;* l'orthographe moderne n'ayant pas encore été jugée nécessaire pour l'exacte représentation de ce son nouveau n'a pas encore prévalu; mais ce n'est là qu'une simple question d'écriture. Voici, du reste, avec deux nouveaux exemples, la preuve décisive que, sous la double forme en *e* ou en *a,* la finale de notre nom se prononçait évidemment de la même manière; le recueil des *Ordonnances* contient un acte de Charles VI (août 1392), où il est question successivement de « l'Eglise d'*Orleans* » et du « duché d'*Orliens* » (5). De son côté, M. Louis Jarry, en son Histoire de la Cour-Dieu, a reproduit un document de la même année (28 novembre); ce sont des lettres de *Vidimus* qui commencent ainsi :

« A tous ceulx qui verront ces presentes lettres, Jehan Poirier, prevost d'*Orleans,* salut... »,

et qui se terminent par ces mots :

« En tesmoing de ce nous prevost dessusdit avons fait sceler ces lettres de Vidimus du scel de la prevosté d'*Orliens* » (6).

Assurément les deux mots ne sont pas identiques : même en attribuant à la finale une égale valeur, le maintien de l'*i* dans une forme, l'apparition de l'*e* dans l'autre suffiraient

(1) Ordonnances V, p. 476-477.
(2) Id. V, p. 25.
(3) Id. V, p. 697.
(4) Id. VII, p. 63.
(5) Id. VII, p. 491-492.
(6) Louis Jarry, *Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu* (Voir ci-dessus), p. 176-177.

Digitized by Google

à les différencier, mais, sans aborder encore cette question délicate, il importe de noter que l'*i* d'*Orliens* comme l'*e* de la forme moderne n'ont jamais eu dans notre mot qu'une valeur secondaire : ce sont deux voyelles atones dont la prononciation a pu demeurer longtemps indécise, à ce point que, de nos jours même, on le verra plus loin (1), pour nos vignerons ou laboureurs de l'Orléanais, le son de cette lettre médiale n'est ni fixe ni uniforme. Mais comment admettre une dissemblance de ce genre pour la prononciation de la tonique ? Comment un même écrivain aurait-il, en un même mot, attribué à une même syllabe aussi importante, et cela à quelques lignes d'intervalle, deux sons si profondément différents ? Evidemment un tel son ne peut ainsi varier au même moment en une même bouche : que le mot s'écrive *Orliens* ou *Orlians* (devenu *Orléans)*, la finale se prononce nécessairement de même, et c'est justement pour cette raison que l'alternance des deux figurations est possible ; or, si l'on ne sait pas exactement, *a priori,* comment se prononçait *Orliens,* on ne peut hésiter sur la juste prononciation d'*Orlians* (ou *Orléans)* : du même coup nous apprenons comment doit se prononcer son équivalent.

Cette prononciation une fois consacrée, il était impossible que l'écriture ne finît pas par s'y conformer exactement ; avec le quinzième siècle, la figuration par *an* devient en effet plus fréquente, et, pour ainsi dire, seule usuelle : rien n'est plus curieux, à cet égard, que la comparaison d'un certain nombre de pièces se succédant de la fin du quatorzième siècle à la fin du quinzième : invariablement écrit par un *e* dans les documents de la première période, notre nom a pris uniformément l'*a* moderne dans ceux de la seconde ; je citerai comme

(1) Voir ci-dessous, p. 64.

Digitized by Google

exemples une série de pièces de procédure déposées aux Archives de la Préfecture, à Orléans, et concernant l'ancien couvent de la Madeleine aux portes de la ville. On y voit mentionnés un certain nombre de prieurs et de prieures ainsi désignés :

En 1368, Tiphaine de Lille « prieuse de l'ostel de la Magdelene lez *Orliens* » et frère Johan Molin « prieur de l'ostel de la Magdelene lez *Orliens* » ;

En 1374, Marguerite de Saint-Brisson « prieuse du prieuré de la Magdalene lez *Orliens* » et frère Adam de Meaux « prieur de l'hostel et prieuré de la Magdalene lez *Orliens* » ;

En 1380 (vieux style) Marguerite de Saint-Brisson « prieuse du prieuré de la Magdalene lez *Orliens* » et frère Nicolle le Picart « prebstre prieur de lhostel *(sic)* et prieuré de la Magdalene lez *Orliens* » ;

puis :

En 1457, 1468, 1469, 1471, Jehanne de Parthenay, « prieuse du prieuré conventuel de la Magdalene lez *Orléans* » et, dans cette dernière année, frère Pierre Brazart, « prebstre prieur du prioré conventuel de la Magdalene lez *Orléans* » (1).

On le voit : dans la seconde moitié du quinzième siècle, le changement d'écriture est accompli; non qu'il ait été aussi tardif : voici, en effet, une nouvelle série de pièces, s'échelonnant du commencement au milieu du quinzième siècle, et qui prouvent que dès les premières années de cette période la nouvelle orthographe était déjà, pour ainsi dire, consacrée; je choisis ces pièces parmi celles que M. Mantellier a extraites de nos différents dépôts d'archives

(1) *Archives du département du Loiret.* Ces pièces sont classées dans un carton spécial au couvent de la Madeleine (de l'ordre de Fontevrault); elles doivent être prochainement publiées dans une monographie sur ce couvent par M. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour d'Orléans, auquel appartient aujourd'hui la Madeleine; elles ont été déchiffrées et transcrites avec le secours de l'obligeant archiviste du département, M. [illegible]

Digitized by Google

orléanaises et qu'il a publiées en son *Histoire de la communauté des Marchands fréquentant la rivière de Loire* (1). Tandis que je rencontre deux fois seulement la forme en *e* dans un document du 13 novembre 1438, où il est question de deux marchands Jehan Girard, dit Voiloisel, et Florent Rabillard, demeurant l'un et l'autre « à *Orliens* » (2), je vois partout ailleurs *Orléans*, notamment dans les pièces suivantes dont j'indique la date et le lieu de dépôt :

1412	(21 mars)	Archives de la Ville	(3);
1427	(2 janvier)	Id.	(4);
1428	(22 avril)	Id.	(5);
1435	(24 décembre)	Archives de l'Hôtel-Dieu d'Orléans	(6);
1436	(14 mai)	Id.	(7);
1438	(10 décembre)	Id.	(8);
1439	(novembre)	Archives de la Ville	(9);
1445	(5 janvier)	Id.	(10);
1445-1446		Id.	(11);
1446	(4 octobre)	Id.	(12);

C'est également la forme en *a* qui domine dans les documents recueillis par M. Quicherat, à la suite du *Procès de*

(1) Voir ci-dessus, p. 19.

(2) MANTELLIER : *Histoire de la communauté des marchands*, t. III, p. 65 et 66.

(3)	Id.	ibid.,	p. 273.
(4)	Id.	ibid.,	p. 261.
(5)	Id.	ibid.,	p. 262.
(6)	Id.	ibid.,	p. 145, 146, 147, 148.
(7)	Id.	ibid.,	p. 152, 153, 155.
(8)	Id.	ibid.,	p. 77.
(9)	Id.	ibid.,	p. 7 et 8.
(10)	Id.	ibid.,	p. 12.
(11)	Id.	ibid.,	p. 176.
(12)	Id.	ibid.,	p. 177.

Digitized by Google

condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc (1), particulièrement dans les pièces suivantes :

Témoignage du hérault Berri (2);
Témoignage de Jean Chartier (3);
Journal du siége et du voyage de Reims (4);
Chronique de Lorraine (5);
Fragment de Christine de Pisan (6);
Poëme de Martial d'Auvergne (7);
Lettre de Charles VII aux habitants de Narbonne (10 mai 1429) (8);
Lettre de trois gentilshommes angevins à la femme et à la belle-mère de Charles VII (9);
Acte de donation par le duc d'Orléans (31 juillet 1450) (10).

La forme en *e* ne se rencontre que dans le témoignage de Perceval de Cagny, du pays de Beauvoisin, où la ville est appelée *Orleens* (11); dans une chronique normande anonyme où reparaît le traditionnel *Orliens* (12), enfin dans le Journal d'Enguerrand de Monstrelet (13).

Voilà certes plus de témoignages qu'il n'en faut : il ne me paraît guère contestable que la finale du mot *Orliens*,

(1) 5 vol. in-8°, 1841-49, dans la collection des publications de la Société de l'Histoire de France.
(2) QUICHERAT, t. IV, p. 40.
(3) Id. t. IV, p. 51.
(4) Id. t. IV, p. 94.
(5) Id. t. IV, p. 329.
(6) Id. t. V, p. 3.
(7) Id. t. V, p. 51.
(8) Id. t. V, p. 100.
(9) Id. t. V, p. 127 et suiv.
(10) Id. t. V, p. 214.
(11) Id. t. IV, p. 4-5.
(12) Id. t. IV, p. 329.
(13) Id. t. IV, p. 260.

Digitized by Google

après avoir pris dès le XIIIe siècle le son *an*, l'avoir affermi et vulgarisé dans le XIVe, le fit enfin prédominer, à l'exclusion de tout autre, dès la fin de cette période; quant à l'écriture, naturellement conforme, dans le principe, à la prononciation originaire du mot, elle en partage toutes les vicissitudes; incertaine au XIIIe siècle et pendant la durée du XIVe, elle s'assouplit de plus en plus au son nouveau qu'elle représente, et vers la fin du XIVe siècle, c'est par la syllabe *an* que ce nouveau son est presque habituellement figuré.

Cette discussion serait incomplète, si je ne disais quelques mots de certains documents où le nom d'Orléans apparaît à l'occasion du siége de 1429 et qui sembleraient devoir infirmer ma conclusion. Dans son important mémoire sur le *Compte des dépenses de Charles VII* (1), M. Loiseleur a publié une pièce très-précieuse pour l'intelligence des événements militaires et du système financier de cette époque, je veux parler du compte d'Hémon Raguier, trésorier des guerres sous Charles VII; cette pièce, qui n'était jusqu'alors qu'imparfaitement connue, a été fidèlement transcrite d'après une copie déposée à la Bibliothèque nationale (2); elle ne saurait avoir philologiquement une grande valeur, car elle est de trois siècles au moins postérieure au siége (3); il se pourrait toutefois que le manuscrit reproduit par M. Loiseleur fût lui-même

(1) *Compte des dépenses faites par Charles VII, pour secourir Orléans pendant le siége de 1428*, précédé d'*Etudes sur l'administration des finances, le recrutement et le pied de solde des troupes à cette époque*, par M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, in-8°. Orléans, 1868.

(2) N° 7858 du supplément français, voir *Compte des dépenses*, p. 77.

(3) M. Loiseleur déclare, en effet, que « l'écriture » du manuscrit de Paris « paraît être de la fin du XVIIIe siècle. » *Compte des dépenses*, p. 77.

Digitized by Google

une copie exacte du compte original, et, dès lors, je crois devoir en parler brièvement. En effet, tandis que *Orléans* est devenu dans les documents du xve siècle la forme, pour ainsi dire, usuelle, c'est *Orliens* au contraire qu'on voit le plus souvent figurer dans le Compte de Raguier; *Orléans* n'y apparaît guère qu'une fois sur six, comme on peut le voir par le tableau suivant (1) :

Chap. I	(p. 164)	neuf fois *Orliens*,	deux fois *Orléans;*
II	(p. 166)		deux fois *Orléans;*
III	(p. 167)	trois fois *Orliens;*	
IV	(p. 168)	une fois *Orliens;*	
V	(p. 169)	cinq fois *Orliens;*	
VI	(p. 170)	sept fois *Orliens;*	
VII	(p. 171)		une fois *Orléans;*
VIII	(p. 172)	une fois *Orliens;*	
IX	(p. 173)	une fois *Orliens;*	
X	(p. 173)	une fois *Orliens*,	deux fois *Orléans;*
XI	(p. 174)	cinq fois *Orliens*,	une fois *Orléans;*
XII	(p. 176)	cinq fois *Orliens*,	une fois *Orléans;*
XIII	(p. 178)	deux fois *Orliens*,	une fois *Orléans;*
XIV	(p. 179)	trois fois *Orliens;*	
XV	(p. 180)	deux fois *Orliens*,	une fois *Orléans*.

Il serait inutile de prolonger cette comparaison : le Compte, tel que l'a publié M. Loiseleur, comprend trente-trois chapitres où se retrouve partout, en une proportion semblable, le mélange des deux formes.

Ce n'est pas tout : en dehors des textes français, quelques documents étrangers nous montrent la forme *en* maintenue dans diverses langues où elle correspond néces-

(1) Le manuscrit original n'est pas divisé par chapitres; M. Loiseleur prévient le lecteur (p. 162, note) qu'il a introduit cette division pour plus de clarté et de commodité.

Digitized by Google

sairement au son *e*; je veux parler de certaines pièces recueillies par M. Quicherat, savoir :

1° un document provençal, rédigé par le greffier de l'hôtel-de-ville d'Albi, et dans lequel il est question de la « *Viala d'Orlhenx* » et de « *lo bastar d'Orlhenx* » (1);

2° un fragment de la Chronique italienne de Guerneri Berni où Orléans est appelé *Orliensa* (2);

3° une lettre écrite par les agents d'une ville ou d'un prince d'Allemagne et dans laquelle on lit « *Orlyentz* », « *vor Orlien* » et « *der bastard von Orlyens* » (3).

Il est vrai que, par compensation, d'autres documents étrangers nous offrent la forme *an*, par exemple :

1° une relation du siége, en allemand, due à Eberhard de Windecken; notre ville y est appelée « *der stadt Orleans* (4) » ;

2° une lettre du duc de Bethford, écrite en anglais, et qui contient également la forme *Orleans* (5).

Sur la foi de tous ces textes, faut-il donc admettre que la prononciation *en (in)* se serait maintenue à côté de la forme en *a?* Devant le témoignage décisif des documents français, cette conclusion n'est pas possible. Le Compte de Raguier ne prouve pas d'ailleurs que le mot *Orliens* ne se soit pas prononcé comme *Orlians;* loin de là, puisqu'il réunit parfois les deux formes en un même chapitre, à quelques lignes d'intervalle, nous pouvons affirmer par cela même que le son de la finale ne diffère pas de l'une à l'autre, ce qui

(1) Quicherat : *Procès de condamnation,* t. IV, p. 300-301. L'*h* d'*Orlhenx* correspond, suivant l'habitude de l'écriture provençale après une liquide, à un *i*, cf. *filhol* prononcé *filiol; senhor* prononcé *senior*, etc.

(2) Id., t. IV, p. 519.

(3) Id., t. V, p. 347.

(4) Quicherat, t. IV, p. 489.

(5) Id., t. V, p. 136.

Digitized by Google

nous ramène à prononcer *en* comme *an;* il reste seulement à noter que cette pièce, en dépit de l'usage le plus commun au xve siècle, conserve la prédominance à l'orthographe *en*. Or, cette fidélité à une orthographe alors vieillie n'a rien qui doive surprendre; elle peut dépendre uniquement des habitudes personnelles du copiste, surtout si c'est un légiste accoutumé par la pratique professionnelle au maintien des termes traditionnels. Bien plus grave assurément serait le témoignage des documents étrangers, où *en* se prononce certainement avec le son de l'*e*; mais il ne leur faut attribuer, si je ne me trompe, qu'une valeur très-secondaire; entre des textes provençaux, italiens ou allemands et des textes français, il ne saurait y avoir d'hésitation possible, et personne ne soutiendra que les seconds nous renseignent moins sûrement que les premiers sur l'orthographe et la juste prononciation d'un mot de notre langue. Rien ne prouve d'ailleurs que les formes en *e*, provençale, italienne et allemande, n'aient pas été transcrites, sans que la prononciation fût en cause, de documents français qui avaient conservé cette lettre, et l'on ne saurait en outre ne pas tenir grand compte du texte allemand qui mentionne la forme en *a*, surtout du texte anglais de Bethford, témoignage fort important, puisque le duc avait pris une part considérable aux événements du siége et, par suite, avait dû reproduire le nom de notre ville tel qu'il avait pu l'entendre prononcer sous les murs mêmes d'Orléans.

Mais le changement d'*e* en *a* n'est pas le seul que notre mot ait subi du xve au xvie siècle; comme on l'a vu par les exemples cités, l'*i* médial est devenu *e; Orliens* est maintenant *Orleens* ou *Orléans*. Qu'est-ce donc que cette transformation nouvelle? Ici encore, je touche à une question délicate; c'est d'un besoin d'équilibre que provient ce changement : il est de règle, en effet, que l'*i* latin se

Digitized by Google

change en *é* français devant *an* (*gigantem* — *gé-ant*) ; or, dans les mots français écrits par *ien* et où cette syllabe a commencé par avoir le son *é-n'*, tant que ce son s'est maintenu, l'*i* précédent s'est également conservé ; le jour où *é-n'* est devenu soit *an*, soit *en* (prononcé *an*), par compensation l'*i* s'est changé en *e*. Comme exemples de cette règle, je citerai :

ni-é-n't devenu *ne-ent* (*en* = *an*) *né-ant* (*ne-entem*) ;
ci-é-n's » *ce-ens* (») *cé-ans* (*hicce hic intus*);
li-é-n's » *le-ens* (») *lé-ans* (*illic intus*) (1).

On peut y joindre les trois mots suivants, originaires d'un même radical, et dont la forme française en *i* ne s'est pas, jusqu'à présent, retrouvée, mais dont la syllabe *en*, par contre, a le son *an* dans tous les exemples connus :

pene-ent (*en* = *an*) *pené-ant* (*penitentem*);
pene-ence (») *pené-ance* (*penitentia*);
pene-encier (») *pené-ancier* (*penitentiarius*) (2).

La transformation d'*Orliens* en *Orléans* est une application de ce principe : tant que la dernière syllabe conserva le son de l'*e*, l'*i* continua de se maintenir ; dès qu'elle eut pris le son de l'*a*, l'*i* subit la loi commune, et d'*Orliens* (*Orliins*) le mot devenant *Orliens* (Orli*a*ns) ou *Orlians* se changea régulièrement en *Orléans*. A la vérité, ce ne fut pas non plus l'œuvre d'un jour ; dans cette phase nouvelle comme dans les précédentes, la vieille forme ne céda point sans lutte, et bien que nous ayons vu le changement d'*en* en *an* se produire dès le XIIIe siècle, c'est dans le courant du XIVe seulement que les textes nous montrent l'*e* se substituant à l'*i*. Je n'ai pas à revenir sur les exemples

(1) Sur ces différents mots voir LITTRÉ, *Dictionnaire*, aux mots *néant*, *céans*, *léans*.

(2) LITTRÉ, *Dictionnaire*, aux mots *pénitent*, *pénitence*, *pénitentier*.

Digitized by Google

cités en grand nombre et qui attestent la prédominance, chaque jour plus marquée au XIVe siècle, et surtout au XVe, de l'orthographe *eans* (*Orléans*). Je n'ajouterai que deux observations : la première, c'est que l'*i* lui-même, tout en essayant de se maintenir contre l'*e* semble ne pas être demeuré tout-à-fait ce qu'il avait été jusqu'alors. Attaché, comme on l'a vu, à la dernière syllabe, il faisait corps avec elle, et le mot entier était en réalité dissyllabique; il n'en est plus de même, peut-on croire, au XVe siècle, et si la voyelle *i* ne s'est pas encore partout changée en *e*, partout du moins il semble qu'elle se soit détachée de la dernière syllabe; c'est du moins ce que paraît indiquer un passage de Martin le Franc (1440), où le nom d'Orléans compte comme trissyllabique :

De la Pucelle dire veul
Laquelle *Orlyens* delivra (*Champion des Dames*) (1).

On remarquera l'*y*, jusqu'à présent inconnu dans l'écriture de notre mot : peut-être a-t-il pour objet de figurer plus nettement la prononciation distincte de l'*i*, à moins que ce ne soit une variation d'écriture sans importance et dont je retrouve d'autres exemples, avec les variantes *Orlyans* (2), *Orlyentz* (3) et *Orlyen* (4) dans divers documents français, mais de provenance anglaise, et dans le texte allemand anonyme dont j'ai déjà parlé.

La seconde observation, c'est qu'à défaut d'autre preuve la présence de l'*e* substitué à l'*i* suffirait à nous indiquer la véritable prononciation de la finale *ens* : pour en fixer le juste son, il nous a fallu recourir à des comparaisons de textes et de dates généralement très-délicates; ce travail n'est pas nécessaire, lorsque la syllabe en question se

(1) Cité dans QUICHERAT, *Procès de condamnation*, t. V, p. 44.
(2) QUICHERAT, id. t. IV, p. 406 et 424.
(3) QUICHERAT, id. t. V, p. 347.
(4) QUICHERAT, id. ibid.

Digitized by Google

trouve précédée d'un *e* : la substitution de l'*e* à l'*i* ayant eu lieu par suite d'un besoin d'équilibre, là où elle est accomplie, nous sommes assurés que la finale *ens* se prononçait *ans*. Au reste, les exemples de ce mode d'écriture, sans être fort rares, ne sont pas très-communs : on peut en voir quelques-uns dans la *Chronique de Duguesclin* :

Sachiez que d'*Orléens* y fu li ducs membrus (1),

dans le *Témoignage* de Perceval de Cagny : « Les Englois des bastilles devant *Orléens*, etc... » (2).

Pour achever l'étude de notre mot tel qu'il apparaît jusqu'au XVIe siècle, il resterait à déterminer la valeur de l'*s* finale : s'il fallait admettre comme répondant à l'exacte prononciation du temps les formes étrangères citées plus haut (3), l'*s* se serait encore prononcée distincte au XVe siècle; mais, l'allemand aussi bien que les langues du midi attribuant d'ordinaire aux consonnes finales leur valeur réelle, l'*s* de notre mot, même muette, devait nécessairement conserver, en provençal, en italien et en allemand, sa lénitude de son; si l'on suppose d'ailleurs que ces formes peuvent avoir été calquées sur la nôtre, quelle qu'en fût la prononciation, on reconnaîtra qu'elles ne pouvaient l'être sans conserver l'*s* ou une combinaison de lettres équivalente à l'*s;* de là le provençal *Orlhenx*, l'italien *Orliensa*, l'allemand *Orlientz*. Quant à la forme française, l'*s* finale s'étant assourdie, même avant le XVe siècle, dans tous les mots analogues, rien ne nous force de supposer qu'*Orliens* ait fait exception à la règle commune, et que l'*s* ne s'y soit pas éteinte dès le XIIIe ou le XIVe siècle. D'un passage de Benoit, cité plus haut (4), on

(1) Publiée par M. Charrière dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de France;* 2 vol. in-4°, t. II, p. 148, v. 17644.

(2) QUICHERAT, *Procès*, etc. t. IV, p. 4.

(3) P. 58.

(4) P. 34.

Digitized by Google

pourrait même induire que cette consonne était assourdie dès le XIIe siècle, puisque notre mot s'y trouve écrit *Orlien;* mais l'isolement de cette forme laisse supposer quelque oubli du copiste ou une altération du manuscrit.

Usuel encore à la fin du XIVe siècle, *Orliens* s'est effacé peu à peu, dès les premières années du XVe, devant *Orléans;* on l'a vu, dans le XVe, essayer encore de se maintenir, mais vainement, et, dès la seconde moitié de ce siècle, c'est à peine si l'on en retrouve de loin en loin quelque exemple : à partir de cette époque, c'est *Orléans* qui décidément prévaut, et notre ville n'est plus désignée dans les textes que par le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Je ne puis songer à en accumuler les preuves : il suffira de se reporter à divers textes connus de cette époque; je citerai particulièrement les publications de M. Vallet de Viriville *(Chronique de Charles VII, Chronique de la Pucelle, Histoire de Charles VII)*, surtout une curieuse *Chronique du siége d'Orléans,* publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1), et empruntée à un manuscrit dont l'écriture, au témoignage de l'éditeur, est de la fin du quinzième siècle (2); enfin le *Mystère du siége d'Orléans*, publié par M. de Certain dans les *Documents inédits* (3), et où le nom d'Orléans reparaît à chaque page.

De la fin du XVe siècle à nos jours nous n'avons plus à noter de variations nouvelles; toutefois, il n'est pas sans intérêt de le faire remarquer : aujourd'hui même la prononciation de notre mot n'est pas uniforme, et, tandis qu'à Orléans on le prononce invariablement comme il est écrit,

(1) 2e série, t. III, p. 500 et suiv.
(2) Ibid. p. 500.
(3) *Le mystère du siége d'Orléans.* (Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France, 1 vol. in-4°.)

Digitized by Google

il suffit de s'avancer jusqu'à l'extrémité des faubourgs pour recueillir plus d'une trace, vivante encore, de l'ancienne dénomination. Dans la direction de la Beauce, par exemple, et dès le village de Saint-Jean-de-la-Ruelle ou celui des Aydes, plus d'un vigneron, fidèle aux traditions d'un autre âge, ne parle de la ville qu'en l'appelant *Orlians;* pour d'autres, comme si la forme moderne s'était combinée avec celle du moyen âge, c'est *Orléians:* il semble qu'en s'efforçant de s'habituer à la prononciation nouvelle, on n'ait pu y réussir tout-à-fait, qu'obstinément l'*i* se soit maintenu, et que de ces deux tendances contraires soit née, par une sorte de compromis, une forme mixte où apparaissent soudés l'un à l'autre l'*i* du moyen âge et l'*e* moderne. Si l'on s'éloigne au contraire vers la Sologne, c'est également *Orlians*, comme le remarque avec raison M. le comte Jaubert (1), ou plutôt *Ôrlians*, les populations de cette région ayant l'habitude d'épaissir et d'allonger le son de certaines voyelles, particulièrement de l'*o* *(poume* pour *pomme)* et de l'*a* *(voyâge* pour *voyage)*.

Tel est donc le terme actuel de cette longue évolution, telles en sont les phases. Afin de rendre plus sensible la filiation logique des formes que je viens d'étudier, et pour ne pas en interrompre la succession par des observations de détail, j'ai cru devoir négliger provisoirement deux variantes très-curieuses, mais qui ne marquent ni l'une ni l'autre une étape intermédiaire dans la série des transformations normales; toutes deux sont du XIIIe siècle, et se rattachent au type *Orliens :* ce sont les formes *Olliens* et *Ourliens :*

1° *Olliens* se rencontre dans un petit nombre de textes,

(1) *Glossaire du centre de la France*, 2e édit. 1 vol. in-4°, Paris, 1864, v° *Orlians*.

Digitized by Google

parmi lesquels je citerai ce passage de la *Bataille des Sept Arts :*

> Le primat d'*Olliens* et Ovide
> Ramenaient en leur aïde *(La bataille des Sept Arts)* (1).

Cette forme n'est autre qu'*Orliens* modifié par l'assimilation, fréquente, dans le vieux français, de *r* à *l;* ainsi se sont transformés, par exemple :

Charles	en	*Challes* (2);
Charlemaigne	»	*Challemainne* (3);
parler	»	*paller* (4);
esperlenc	»	*espellenc;*
merle	»	*melle;*
marle	»	*malle (marnula, auj. marne);*
perle	»	*pelle.*

Chambellan, qui s'est conservé dans la langue moderne, est également une forme avec assimilation pour *chamberlan,* lui-même pour *chambrelan — camerulanus.*

A ces exemples on peut ajouter quelques mots dont l'*r* représente une *s* antérieure :

misculare	— *mesler,*	*merler,*	d'où	*meller;*
masculus	— *masle,*	*marle,*	»	*malle;*
vassallettus	— *vaslet,*	*varlet,*	»	*vallet* (5).

Nous retrouverons un autre exemple d'un changement

(1) Ce fabliau, composé par Henri d'ANDELI, a été publié par M. Jubinal dans les *Œuvres de Rutebeuf* (t. II, p. 415) ; l'édition de M. Jubinal porte *Orliens*; M. Léopold Delisle, qui cite ce vers dans *les Ecoles d'Orléans* (p. 9), écrit *Olliens.*

(2) *Gaydon,* édit. Guessard et Siméon Luce, préface, p. xxij. et xxiij.

(3) Id. ibid., p. xxij.

(4) Pour ce mot et les suivants, voir LITTRÉ, *Dictionnaire.*

(5) Pour ces mots, voir LITTRÉ, *Dictionnaire.*

Digitized by Google

analogue dans l'étude complémentaire que je ferai du mot *aurelianensis*.

2° Quant à *Ourliens*, dont je ne connais que l'exemple suivant « à Bilart d'*Ourliens*, por les gaiges de li et III autres valez por le tens desus dit », dans un *Compte*, déjà cité, *du charroi des engins pour l'expédition d'Aragon en 1285* (1), c'est également un équivalent régulier d'*Orliens :* il n'est pas rare de voir dans le vieux français le son *au* ou *o* remplacé par *ou ;* exemples :

ou — *au;*
oussi — *aussi;*
ouser — *oser* (2).

Aujourd'hui même, dans l'Orléanais, particulièrement en Beauce, ce changement de son est, pour ainsi dire, habituel, et l'on prononce :

oùtre pour *autre* : « ben d'*outres* »;
pouvre » *pauvre:* « *pouvr'* homme, *pouv'* femme »;
couse » *cause* : « à *couse* donc ? »;
foute » *faute* : « c'est ta *foute oussi*, à toué ».

Comme on le voit, ces deux formes sont moins des types nouveaux que des variantes de types déjà connus ; elles n'interviennent pas dans la série des transformations pour relier deux termes dont elles seraient les intermédiaires, et qui ne sauraient s'expliquer autrement ; elles n'en sont pas moins importantes, et bien que procédant de certains accidents de prononciation, méritent d'être signalées et classées.

Je crois avoir montré comment s'est formé le nom de notre ville, et combien d'étapes il a franchies avant de parvenir au terme actuel de son évolution : d'*Aurelianis*

(1) *Historiens de France*, t. XXII, p. 726 *c* ; cf., ci-dessus, p. 48.
(2) Pour ces formes, voir Littré, *Dictionnaire*, et Burguy, *Glossaire*.

Digitized by Google

transformé d'abord en *Aurelians*, il est devenu successivement d'*Aurelians Aurliên's* ou *Orliê-n's*, d'*Orliê-n's Orliens* (prononcé *Orliins*), avec les variantes *Olliens* et *Ourliens;* d'*Orliens* (prononcé *Orliins*) *Orliens* (prononcé *Orlians*), enfin d'*Orliens* (prononcé *Orlians*) *Orleens* (prononcé *Orléans*) ou *Orléans*. Comme on le voit, toutes ces formes s'expliquent mutuellement, toutes s'enchaînent l'une à l'autre, la première amenant celle qui la suit aussi naturellement que cette dernière à son tour prépare celle qui doit suivre; assurément une évolution pareille ne s'accomplit ni en un jour ni en un siècle : à l'antique *Aurelianis* il n'a pas fallu moins de onze cents ans pour qu'il devînt ce qu'il est demeuré depuis trois siècles; d'autre part, les formes diverses qu'il a revêtues ne se sont pas succédé de telle sorte que l'une disparût lorsque l'autre commençait à poindre : *Aurelianis* ne cessa pas d'exister le jour où apparut *Aurelian's*, non plus qu'*Aurelian's* ne s'effaça soudainement devant *Orliens*, ni celui-ci devant *Orlians* ou *Orlians* devant *Orléans;* évidemment ce travail de transformation ne pouvait être que l'œuvre de longs siècles; mais, pour être lent, il n'en est pas moins réel, et si l'analyse en est parfois délicate, s'il y faut employer toutes les précautions d'une dissection patiente et minutieuse, les résultats qu'elle fournit n'en sont pour cela ni moins curieux, ni moins assurés.

II.

ETYMOLOGIE ET HISTOIRE DU MOT « ORLÉANAIS ».

Ce travail serait incomplet, si je n'ajoutais quelques lignes sur le mot « *Orléanais* », dont l'histoire est nécessairement unie à celle du nom même d'Orléans. Ce dernier,

Digitized by Google

comme on l'a vu, se rattache au latin *Aurelianis; Orléanais*, ce semble, devrait se rattacher parallèlement au dérivé d'*Aurelianis, Aurelianensis*. Il n'en est rien cependant : *Orléanais* procède directement d'*Orléans;* il n'apparaît dans la langue qu'à partir du jour où notre ville prend le nom moderne d'*Orléans*, c'est-à-dire vers la fin du xve siècle.

Il fallait bien cependant que les habitants d'Orléans fussent désignés par un nom spécial : or, de même qu'*Aurelianis* avait produit *Orliens*, et par celui-ci la forme actuelle, il est naturel de supposer que son corrélatif *Aurelianensis* a pu donner naissance au terme, maintenant disparu, dont le moyen âge s'est servi pour la désignation dont je parle : les textes confirment cette supposition : si l'on cherche, en effet, comment se disait « *Orléanais* », « *les Orléanais* », pendant la période qui s'étend du xiie au xvie siècle, on voit tour à tour employés :

1° certaines locutions, telles que :

(a) *la* ou *le cité d'Orliens :*

Et *le cité d'Orliens* fort se demurmilla (1) ;

(b) *la gent d'Orliens :*

Et que *la gent d'Orliens* dont il y ot foison (2) ;

(c) *Cil d'Orliens :*

Cil d'Orliens adonques veillièrent (3) ;

ou *Icil d'Orliens :*

Icil d'Orliens viennent sor les destriers (4) ;

(1) *Hugues Capet*, édit. de M. le marquis de La Grange, p. 191.
(2) Id. p. 193.
(3) Guillaume Guiart, *La Branche des royaus lingnages*, dans les *Historiens de France*, t. XXII, p. 266, *J*.
(4) Gaydon, édit. Guessard et Siméon Luce, p. 116.

Digitized by Google

(d) « *Les enfanz d'Orlienz* » (1) ou « *les enfanz d'Orléanz* (2) » ;

2° surtout un adjectif pris substantivement comme le latin *Aurelianensis*, et qu'on trouve d'ordinaire sous la forme *Orlenois*, par exemple :

au XIIIe siècle, dans le *Roman de la Rose :*

Après tous ceus se tint Franchise...
Et si n'ot pas nés d'*Orlenois*,
Ainçois l'avoit lonc et traitis (3) ;

au XIVe, dans *La Branche des royaus lingnages*, de Guillaume Guiart :

Devers la part au roi de France,
Qui Dieu pour victoire avoir prie,
Sont Bourgoignon et cil de Brie,
Normanz, Berruiers, *Orlenois* (4) ;

au XVe, dans le *Mystère du siége d'Orléans*, en un grand nombre de passages :

Les *Orlenois* sont à l'esquart... (5) ;
Je n'é pas autre intencion
Que aujourd'uy n'ayons victoire
Et de mectre à destruction
Les *Orlenois*, c'est chose voire (6).

De même que le mot moderne *Orléanais*, *Orlenois* s'em-

(1) Chronique normande de Cochon, publiée dans la *Chronique de la Pucelle*, par VALLET DE VIRIVILLE, p. 404 et *passim*.

(2) Id., ibid. p. 421 et *passim*.

(3) Édit. Francisque Michel, 2 vol. in-12; Paris, 1866 ; t. 1, p. 39, v. 1197.

M. Fr. Michel joint à ces vers une note sur « les Camus d'Orléans » et renvoie à un *Catalogue de Proverbes* publié par LE GRAND D'AUSSY, dans son *Histoire de la vie privée des Français* (édit. de 1815), t. III, p. 403-405.

(4) *Historiens de France*, t. XXII, 184, *c* bis.

(5) P. 48, v. 1277.

(6) P. 217, v. 5563; cf. *passim*.

Digitized by Google

ployait d'ailleurs non-seulement comme nom de population, mais encore :

(a) comme adjectif proprement dit, par exemple dans ce passage des *Cris de Paris*, par Guillaume de Villeneuve, poëte du XVIe siècle :

> Aus et oingnons à longue alaine!
> Puis après cresson de fontaine,
> Vey-ci bon cresson *orlenois!* (1);

(b) comme nom de pays, pour désigner la province que plus tard on appela *l'Orléanais*, par exemple dans *La Mort de Garin le Loherain :*

> Faites moi letres et séelés escris;
> Les unes voisent à Jeufroy l'angevin;
> L'autre à Huon, le mien germain cosin;
> En *Orlenoiz* envoie à Hernéiz (2);

dans *Aîmeri de Narbonne :*

> Cant vo venrés au païs d'*Orlenois*
> En dolce France, tout droit en Loonois (3);

dans *La branche des royaus lingnages :*

> Quant en fait de guerre venoit
> Li dus qui *Orlenois* tenoit (4);

de même en un grand nombre d'Ordonnances du XIVe et du XVe siècles, dans une Ordonnance de Philippe VI (29 mai 1346) « en *Orlenois* » (5); dans une Ordonnance de Charles V (juillet et septembre 1376) : « Et nous plaist que, quant à présent, soit un maistre (des forêts) ou païs d'*Orlenois* » (6).

(1) Vers cités par M. LITTRÉ, *Dictionnaire*, v° *alénois*.
(2) Édit. Ed. du Méril, p. 103.
(3) *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 461, d'après le ms. 7535 (fol. 44, v°), de la Bibliothèque nationale.
(4) *Historiens de France*, t. XXII, p. 263, *g*.
(5) *Ordonnances*, t. II, p. 245.
(6) *Ordonnances*, t. VI, p. 226.

Digitized by Google

Je signale pour mémoire seulement un terme que je rencontre dans un texte latin et qu'il ne faut pas prendre pour un des noms donnés aux Orléanais ; je veux parler du mot *Aurelianista*, dont le correspondant français, *Orléaniste*, a fait depuis, en une acception bien différente, une fortune singulièrement brillante. Au douzième siècle, *Aurelianista* signifie « partisan des maîtres d'Orléans », « des doctrines professées dans les écoles d'Orléans », comme on a dit plus tard Janséniste, Moliniste, Spinoziste, Atomiste, etc. Les maîtres d'Orléans avaient alors une grande réputation (1), mais leurs doctrines n'étaient pas, à ce qu'il paraît, goûtées de tout le monde ; car c'est contre eux et leurs adeptes qu'un écrivain célèbre de ce temps, Alexandre de Villedieu, lança cette véhémente philippique dont j'emprunte la traduction à M. Léopold Delisle (2) : « Orléans « nous apprend à sacrifier aux dieux ; elle énumère les « fêtes de Faune, de Jupiter et de Bacchus. C'est une « chaire de pestilence, comme nous l'atteste David » ; et un peu plus loin : « *l'Orléaniste* se verra fermer la route « du Paradis s'il ne change pas de langage. »

Aurelianiste via non patet ad Paradisum,
Ni prius os mutet.

Je reviens à *Orlenois* (ou *Orlenoiz*, comme *Orliens* et *Orlienz*) : qu'est-ce donc que ce terme nouveau ? Bien

(1) Léopold Delisle, *Les Écoles d'Orléans*, p. 1 et suivantes.
(2) Id. ibid., p. 7.
Le texte, traduit par M. L. Delisle, a été publié par M. Thurot, *Notices et Extraits des manuscrits*, XXII, II, 115, d'après le ms. latin 14927 de la Bibliothèque nationale, fol. 164, v° :

Sacrificare Deis nos edocet Aurelianis,
Indicens festum Fauni, Jovis atque Liei.
Hec est pestifera, David testante, cathedra.

Ce passage est une allusion à un travail d'Arnoul d'Orléans (v. ci-dessus, p. 23) sur les *Fastes* d'Ovide.

Digitized by Google

qu'il n'y ait, ce semble, entre la forme latine et la forme française qu'une lointaine analogie, ce n'est autre chose que le latin *Aurelianensis*. Ce dernier, régulièrement, avait l'accent tonique sur la pénultième; par suite, et d'après une loi précédemment exposée, toutes les syllabes autres que l'initiale et la tonique se sont assourdies ou perdues :

1° la finale *is* est tombée selon l'usage : *Aurelianens-is;*

2° des trois syllabes atones intérieures (*re-li-a*), la première a également laissé tomber sa voyelle; la seconde, suivant une règle déjà signalée, s'est combinée avec l'*a* en une syllabe unique (*lia*), laquelle s'est elle-même assourdie en un *e* muet : *Or-le-nois;*

3° restent l'initiale et la tonique :

(a) l'initiale s'est transformée en *or* comme celle d'*Aurelianis* lui-même (*Or-lenois*, *Or-léans*);

(b) la tonique a subi le changement que subit toujours dans le groupe *ens* (*ensis*, *ensa*, *ensum*), la voyelle *e*, changée en *oi*, de même que dans :

mensis — *mois;*
mensa — *moise;*
tensa — *toise;*
pensum — *pois* (et, plus tard, *poids*) (1);

surtout dans les adjectifs ethniques analogues à *Aurelianensis : Blesensis* — *Blésois; Remensis* — *Rémois;* de même *Aurelianensis* — *Orlenois; Orlenois*, cependant, n'est pas la seule forme qu'ait revêtue en français le latin *Aurelianensis*, et *Orlenois* lui-même se métamorphosa de deux manières :

1° On sait avec quelle facilité les liquides, *l* particulièrement, se déplacent dans le corps des mots (*bule-*

(1) Voir Littré *(Dictionnaire)* et Burguy *(Glossaire)*.

Digitized by Google

tellum — bluteau; pulpitum — pupitre; singultus — sanglot) (1); le mot *chambellan,* cité plus haut, provient d'un déplacement de lettres analogue, *camerulanus* ayant donné *cham-bre-lan*, d'où *cham-ber-lan, chambellan* (2); par une série de modifications semblables, notre mot se changea d'*O-rle-nois* en *O-rel-nois*, *O-rel-lois :* je rencontre cette forme dans un passage d'*Ogier de Danemarche :*

> Ains que tu voies Santers ne Vermendois,
> Paris ne Chartres ne le cit d'*Orellois* (3).

2° Il semble toutefois qu'elle n'ait pas pris racine; du moins je n'en connais que cet exemple. C'est par une assimilation directe que le mot *Orlenois* paraît s'être le plus ordinairement modifié, et, comme *Orliens* était devenu *Olliens*, *Orlenois* se changea de même en *Ollenois*. Il est permis de croire que cette forme a été surtout répandue au XIVe siècle, car c'est la seule que nous offre, par exemple, le poëme de Hugues Capet. Suivant la légende de ce poëme, le héros est originaire, comme on sait, de Beaugency, dans l'Orléanais, et il y est parfois question de notre contrée; or, c'est par le mot *Ollenois* que sont désignés :

1° les habitants de la province :

> Car ly vraye cronicque, où ly fait furent mis
> Qui s'ensievent au livre que j'ay à dire enpris,
> Temoingne que ly perez Huon,que je vous dis,
> Fu noblez chevalier et d'*Ollenois* nouris (4);

(1) Sur ces mots voir LITTRÉ, *Dictionnaire*, et BURGUY, *Glossaire*, ouvrages déjà cités.

(2) Voir LITTRÉ; *Dictionnaire*, v° *Chambellan*.

(3) Edit. J. Barrois, p. 467.

(4) *H. Capet*, v. 48-51.

Digitized by Google

2° la province elle-même :

> Encore ay tant acrut, ja ne vous mentiron,
> Qu'en *Ollenois* ne puis plus faire mansion (1).

Mais ce n'est pas tout : *Ollenois*, à son tour, subit une modification curieuse, et qui devait laisser dans l'histoire de notre langue une trace singulièrement durable. On sait qu'il n'est pas rare de voir, dans le vieux français, le son *o* (*au* ou *o*) remplacé par le son *a;* c'est ainsi que :

Oberon ou	*Auberon*	est devenu parfois	*Abron*	(*Alberonem*) (2) ;
ochoison	»	»	*achoison*	(*occasionem*) ;
domage	»	»	*damage*	(*dominaticum*) ;
auctorité	»	»	*actorité*	(*auctoritatem*) (3).

Du latin au français, le même son s'est pareillement changé en *a* dans :

dominum	devenu	*dam* ou *dame ;*
domina	»	*dame;*
aurichalcum	»	*archal* (4).

Par un changement du même genre, *Ollenois* devint *Allenois*, et, avec réduction de *ll* en *l*, *Alenois*. On ne se doute guère en général que, sous cette forme, notre mot s'est maintenu dans la langue française, et qu'il fait encore aujourd'hui partie de notre fond national ; tout le monde sait, en effet, qu'il existe une espèce de cresson défini en ces termes dans le *Dictionnaire* de M. Littré (5) : « Cresson des jardins, nasitor, cresson cultivé, passerage cultivée (lepidium sativum, Linné) » ; or, ce cresson est celui qu'on appelle vulgairement « cresson *alénois* », ce qui ne veut

(1) *H. Capet*, v. 112-113.

(2) *Huon de Bordeaux*, édit. Guessard et Grandmaison, préface, p. XL : « *Le livre de Huelin de Bourdialx et du roy Abron.* »

(3) Sur ces différents mots voir le *Dictionnaire* de Littré et le *Glossaire* de Burguy.

(4) Sur ces mots voir les mêmes ouvrages.

(5) V° *cresson*; cf. v° *alénois*.

Digitized by Google

pas dire autre chose que cresson *orléanais*, celui-là même que définit M. Littré et que mentionnent, du XIVe au XVIe siècle, sous les noms divers de *cresson orlenois, cresson allenois, cresson alenois*, les passages suivants :

de Guillaume de Villeneuve :

« Vey-ci bon cresson *orlenois* » (1);

de Dubellay :

« Il se paissoit de cresson *allenois*,
Qui prend au nez » (2);

d'Olivier de Serres :

« Le nazitor ou cresson *alenois* » (3).

A quelle époque se fit l'altération d'*Allenois* en *Olenois* ou *Alenois?* Il serait difficile de le préciser. Ce qui est sûr, c'est que la chanson de *Gaydon*, laquelle est, comme on sait, du XIIIe siècle, en offre, sous une forme nouvelle, un exemple curieux. Au vers 503 on lit, en effet :

Drois empereres, dist-il, entendez-moi :
« Je teing dou duc trestout *Aloenois*,
Et tout le Perche et tout le Saonois;
Trosqu'à Angiers en corrent mi destroit ».

Quelle est cette province appelée par le trouvère *Aloenois?* Le chevalier qui parle est le duc du Mans, Riol, vassal de Gaydon, duc d'Anjou. Nous sommes, on le voit, au cœur même de la France, du moins dans cette région de l'Ouest qui confine au centre. Riol énumère les domaines qu'il tient de son suzerain et qui comprennent une bande de territoire s'étendant du Perche à la vallée de la Saône. Où trouver, sur le parcours de cette bande, une province dont le nom corresponde à cet *Aloenois?* Si je

(1) Cf. ci-dessus, p. 70.
(2) Dubell. VII, 5.
(3) O. de Serres, 536.

Digitized by Google

ne me trompe, ce ne peut être que l'Orléanais. Il est vrai que le mot ainsi écrit est gros de difficultés : l'*oe*, s'il était diphthongue, et, par suite, monosyllabe, ne serait pas embarrassant; car le son de l'*e*, comme celui de la diphthongue *eu* sont parfois ainsi figurés : dans la même chanson je note, par exemple, *Hœdon* pour *Eudon*, de Eudes (1), et d'ordinaire :

avœc pour *avec;*
poet » *peut;*
poent » *peuent* = *peuvent* (2).

Mais, comme on le voit par la mesure du vers, *aloenois* compte pour quatre syllabes : *a-lo-e-nois*; il paraît donc impossible d'admettre que ce soit un équivalent d'*alenois*, et cependant on ne voit pas à quelle province pourrait s'appliquer ce nom; ne serait-ce pas simplement que l'orthographe *alœnois* correcte, si l'on admet le monosyllabisme de la diphthongue, a été déformée pour satisfaire à la mesure du vers? Cette sorte de licence n'est pas rare chez nos trouvères. On a vu un peu plus haut que le poète auquel on doit *Hugues Capet* a disjoint, par une diérèse analogue, l'*i* et l'*e* d'*Orliens* réunis partout ailleurs; dans le même poëme, au v. 119, on lit :

Que dira Katerine et Agniez et Riqueus,
Quant d'ellez ay éus les premiers *honnéurs*;

M. de la Grange remarque avec raison que cette diérèse est « singulière (3), » et il en rapproche un autre exemple (v. 320) :

Vassaus, dist rois Hugon, vous estez retenus,
Pour l'*onnéur* de Franche où j'ay moult de mez drus.

Honnéur étant pour *honneur*, lui-même représentant d'*honorem*, il faut avouer que la séparation de l'*e* et de l'*u*

(1) Gaydon, p. 144, v. 4787.
(2) Sur ces mots voir Littré, *Dictionnaire*, et Burguy, *Glossaire*.
(3) *H. Capet*, notes, p. 244 (note P. 9, v. 21).

Digitized by Google

est bien étrange, et sans doute on ne jugera plus impossible qu'un poète, auquel sont familières de telles incorrections, se soit permis de désunir les deux éléments d'une diphthongue telle que l'*œ*. Rien n'empêche donc, on le voit, que l'*alœnois,* même prononcé l'*aloenois*, ne soit notre vieille province de l'Orléanais, et, puisque la chanson de Gaydon date du XIIIe siècle, nous sommes par cela même éclairés sur l'époque où nous apparaît la première trace de cette altération.

Mais nous ne sommes pas encore au terme de cette curieuse histoire, et voici qu'un ouvrage du XVIe siècle nous réserve une bien autre surprise. Il existe du poëme original de *Hugues Capet,* dont j'ai parlé plusieurs fois dans le cours de ce travail, une traduction allemande due à une princesse lettrée, Elisabeth de Lorraine, comtesse de Vaudemont, mariée au comte de Nassau-Saarbruck. Cette traduction, au jugement de M. de la Grange, l'éditeur du poëme (1) ne saurait remonter au-delà de 1437 ni être rapprochée au-delà de 1456; or, voici comment elle débute :

« L'an 851, après la naissance du Christ, notre cher et « béatifique Seigneur, au temps où Lothaire gouvernait « l'empire romain, et Louis son frère le royaume de « France, naquit dans ce dernier état, au pays de *Lanoy*, « un jeune chevalier, etc... (2) ».

Qu'est-ce que ce pays de *Lanoy*, situé en France? Selon la légende dont le poëme n'est que le développement, Hugues Capet était né à Beaugency; il ne saurait donc y avoir de doute: c'est bien la province de l'Orléanais que désigne le mot *Lanoy;* néanmoins, M. de la Grange, craignant avec raison qu'on ne reconnût pas sous cette forme altérée le nom traditionnel, inscrit en note « *Lanoy,* pour

(1) *H. Capet*, préface, p. LIX.
(2) Id., ibid., p. LXII.

Digitized by Google

Orléanais, voir au poëme, p. 3, v. 11 (1). » Il reste à savoir d'où vient cette nouvelle forme ; l'ouvrage où elle se rencontre étant une traduction, il faut bien admettre que la princesse avait sous les yeux un texte français où le nom d'Orléans était ainsi mentionné ; or, le mot Lanoy n'a, ce semble, qu'une parenté lointaine avec les différents noms d'Orléans jusqu'à présent étudiés. Comment expliquer, par exemple, en s'attachant aux derniers, Ollenois, Allenois ou Alenois, que la première syllabe ait disparu, que l'*e* se soit changé en *a*, que l'*s* finale soit tombée ? Voilà, certes, de graves altérations ; aucune pourtant n'est peut-être inexplicable :

1° La chute d'une syllabe initiale est un phénomène assurément très-rare en français, parce que l'assourdissement ou la perte des finales implique, par une compensation naturelle, le maintien de la première ; toutefois, les noms propres, et spécialement les noms de lieu, échappent en partie à cette règle, les habitudes du langage populaire les exposant à des mutilations plus profondes : on peut voir à cet égard ce que dit M. Quicherat dans son ouvrage *De la formation française des anciens noms de lieu* (2). La suppression de l'initiale est surtout fréquente lorsque cette syllabe est un *a*, lettre qu'on a pu regarder comme une préposition indûment soudée au nom ; par exemple, c'est au moyen d'une suppression de ce genre que se sont formés, suivant M. Quicherat :

du latin	*A-duaticum*	le français	Douay ;
»	*A-bollena*	»	Bollène (Vaucluse) ;
»	*A-friacus*	»	Friac (Lot) ;
»	*A-jarnacum*	»	Jarnac (Charente) ;
»	*A-lanthione*	»	Lançon (B.-du-Rhône) ;
»	*A-stenidum*	»	Stenay (Meuse) ;
»	*A-thenacum*	»	Thenac (Dordogne) (3).

(1) Id., ibid. ibid, (note 1).
(2) P. 23.
(3) Quicherat, ibid. ibid.

Digitized by Google

Que l'*a* d'*A-lenois* soit tombé, par suite d'une semblable méprise, on pourrait donc l'admettre.

2° Cette première syllabe ayant disparu, la seconde aurait subi, par une conséquence naturelle, un changement dont les exemples ne sont guère plus rares : la syllabe assourdie *le* se trouvant initiale a pu se raffermir, et, comme elle était suivie d'une liquide (*n*), c'est en *a* qu'elle s'est transformée, suivant la règle par laquelle s'explique le changement de :

balance, pour *belance*, de *bilancem;*
jaloux, pour *jeloux*, de *zelosus*, etc.

3° Quant à la finale devenue *oi* au lieu de *ois*, il se peut que l'*s*, muette depuis longtemps, soit tombée, et que, par suite, l'*i* devenu final se soit changé en *y* comme celui de *roi* dans *Choisy-le-Roy, Charleroy;* mais il est possible aussi que ce dernier changement provienne d'une confusion : la langue française possède un autre *Lanoy* ou *Launoy,* dont l'origine est connue; il provient du latin *Alnetum* et donne, en français, *Aunoy, Aunay,* et, avec agglutination de l'article, *Launoy*, *Launay, Lannoy* (1) ; or, il n'est pas impossible que le *Lanois* qui représente *A-le-nois* se soit confondu avec l'autre, et cela d'autant plus facilement qu'après tant d'altérations il était devenu lui-même méconnaissable.

On le voit donc, il ne serait pas impossible que le mot *Lanoy,* dont le sens est celui de l'ancien mot *Orlenois*, ne fût en réalité une forme réduite de ce dernier; de là une conséquence singulière, c'est que le nom de famille *Lanoy* pourrait bien n'être précisément que le *Lanoy* du XVIe siècle, corruption d'*Alenois :* appliqué dans le principe à quelque individu d'origine orléanaise, et, par suite,

(1) QUICHERAT, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 43.

Digitized by Google

d'adjectif ethnique devenu nom propre d'homme, il se serait ainsi perpétué dans la langue avec cette valeur restreinte. Je n'ai pas à rappeler combien sont fréquentes les désignations de ce genre : il suffira de citer les noms de famille :

François, Français ; Lefrançois, Lefrançais ;
Langlois ;
Allemand et Lallemand ;
Flandrin ;
Escot (d'Ecosse) ;
Lombard ;

et, parmi les noms spécialement empruntés aux dénominations de nos anciennes provinces :

Angevin, Langevin (d'Anjou) ;
Berruyer (du Berry) ;
Bourgoing ou Bourgoin, Bourguignon ;
Breton, Lebreton ;
Champenois ;
Lorrain ;
Manceau ;
Normand, Lenormand ;
Picard ;
Poitevin ;
Sainton, Saintoin (de Saintonge).

Dorléans lui-même, en un seul mot, est devenu un nom propre analogue, et il est vraisemblable qu'un autre nom du même genre, *Dolléans*, en est une variante avec assimilation : je crois qu'à cette liste on peut ajouter désormais le mot *Lanoy ;* comme tant d'autres, il attesterait le souvenir d'une nationalité provinciale. Telle est la fortune des mots : tandis que les uns, de la plus humble origine, s'élèvent à d'éclatantes destinées, combien d'autres, jadis honorés ou illustres, sont peu à peu délaissés, finissent par s'éteindre ou ne se survivent, pour ainsi dire, à eux-mêmes,

Digitized by Google

que sous le patronage d'un nom de famille ou d'une locution vulgaire !

Orlenois ou *Orellois, Ollenois, Allenois, Alenois, Lanoy,* telles sont donc les métamorphoses successives de notre mot : comment expliquer maintenant que toutes ces formes aient été remplacées par le nom moderne qui en diffère si profondément ? Après ce que j'ai dit plus haut du mot *Orléans* lui-même, il est facile de répondre à cette question : *Orléanais* vient, en droite ligne, du mot *Orléans*. Au moment où le vieux nom de notre ville prenait cette forme moderne, il était impossible que l'usage conservât un mot comme *Ollenois,* à plus forte raison comme *Alenois* ou *Lanoy :* très-différents du corrélatif *Orliens,* assez du moins pour n'être pas compris sans effort, ils seraient devenus inintelligibles le jour où le nom moderne de la ville aurait pris la place de l'ancien. Au vieil *Orliens* avait répondu, pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, l'adjectif *Orlenois* ou *Ollenois :* il fallait maintenant un mot qui répondît, avec la même régularité de formation, au nouvel *Orléans*. Il n'y avait pas à chercher bien loin pour le créer : ce mot fut ce qu'il devait être, d'après l'analogie de formation des mots semblables (France et Français, Rouen et Rouennais, etc.), c'est-à-dire *Orléanais*. Des érudits tentèrent, au dix-septième siècle, de renouveler cette forme pour l'assimiler au latin *Aurelianensis*, et l'on créa le mot *Aurelianois;* mais il était trop savant pour être compris sans peine, trop éloigné d'*Orléans* pour que le peuple l'y rattachât volontiers : *Aurelianois* n'entra même pas, à vrai dire, dans l'usage, et on ne le rencontre que dans certains ouvrages orléanais de ce temps, par exemple, dans l'*Histoire des Antiquitez d'Orléans* par Lemaire (1). La vraie forme, la

(1) Notamment, p. 9 : « Les *Aurelianois* soubs le nom d'*Aulerçois* », passage déjà cité ci-dessus (p. 22);
P. 42 : « Le territoire *aurelianois* » ;
P. 75 : « Mœurs des *Aurelianois* ».

Digitized by Google

seule naturelle et claire, c'était *Orléanais*, ou, suivant l'écriture du seizième siècle, *Orléanois;* mais, tout en l'acceptant comme légitime, n'oublions pas que ce mot est de création moderne, qu'il n'appartient pas au fond primitif de notre vieille langue, et qu'auprès de lui continuent de vivre sous la double forme d'*Alenois*, et peut-être de *Lanoy*, deux de ses ancêtres, témoins aujourd'hui méconnus d'un passé lointain et glorieux pour notre ville.

IMPRIMERIE D'ÉMILE PUGET ET Cie, RUE VIEILLE-POTERIE, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google